



service de presse et d'information des
communautés européennes

**INFORMATIONS SYNDICALES
ET OUVRIERES**

ELLES: 244, RUE DE LA LOI
TELEPHONE: 35 00 40

MBOURG: 18, RUE ALDRINGER
TELEPHONE: 292.41

Publication périodique

1965 - n° **8**

SOMMAIRE

Pages

I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

PRISES DE POSITION DES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR LA SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNAUTE :

- Un commentaire du Secrétaire général du SSE-CISL	1
- Une motion du Comité de l'Organisation européenne de la CISC .	1
- Assemblée générale du Groupe des syndicats de l'alimentation CISL des pays de la CEE	2
- Comité exécutif de la CISL (Italie)	2
- Une déclaration de la CGT (Luxembourg)	3
- Un document de la NKV (Pays-Bas)	4
- Prises de position de la CGT-FO (France)	5
- Conseil national de la Fédération "Force Ouvrière" de mineurs (France)	6
Manifestation européenne CISL à Paris	7
Programme d'action des syndicats chrétiens des Six	9
La réorientation du syndicalisme à la lumière de l'intégration européenne	10
Pour une orientation européenne de la formation professionnelle : Le programme du DGB	12
A.H. Kloss a été élu président du NVV	13

CONGRES SYNDICAUX :

- 33ème congrès de la CFDT (France)	14
- Congrès des syndicats CISL des travailleurs européens du film et de la télévision	18
- Congrès de la Fédération internationale des syndicats chrétiens des services publics et des PTT	19
- Congrès du secteur "cheminots" de la CSC (Belgique)	19
- Congrès de la Fédération "Mercurius" du NVV (Pays-Bas)	20
- Congrès du Syndicats des journalistes français (SJF-CFDT)	21
- 9ème Congrès de la Fédération des industries de l'énergie élec- trique et du gaz (CGT-FO, France)	24

PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS :

- Les problèmes de la concentration économique dans les pays de la CEE examinés par le Comité métal CISL	25
---	----

- Politique commune des transports : prises de position des organisations syndicales	26
- 6ème Conférence européenne IPTT-CISL	28
- Réunion du "Comité CEE" de la FIET-CISL	29
- L'action de la CECA pour les logements ouvriers : réunion de la Fédération de la métallurgie "FO"	29
 LES SYNDICATS FSM ET LE MARCHE COMMUN	
- Création d'un "Comité permanent de coordination et d'initiative entre la CGIL et la CGT pour l'unité d'action syndicale en Europe Occidentale"	31
II. <u>REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE</u>	34
III. <u>BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION</u>	53

I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

PRISES DE POSITION DES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR LA SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNAUTE (1)

Déclaration du Conseil de ministres des 25 et 26 octobre :
Un commentaire de M. Buiter, secrétaire général du SSE-CISL
Bruxelles, 27 octobre 1965

"C'est avec une vive satisfaction - a déclaré M. Buiter - que les organisations syndicales libres dans la Communauté ont pris connaissance de la déclaration du Conseil de ministres des 25 et 26 octobre 1965.

"Elles se joignent à l'appel pressant adressé par les "Cinq" au gouvernement français pour qu'il reprenne sa place au sein des institutions de la Communauté.

"Les organisations syndicales ont toujours, avant et pendant la crise, souligné la nécessité de rester fidèles aux traités de Paris et de Rome et de poursuivre l'oeuvre d'intégration européenne; elles appuient dès lors entièrement les positions dans ce sens affirmées dans la déclaration du Conseil.

"Une réunion extraordinaire du Conseil de ministres sans la présence de la Commission - conclut la déclaration - ne peut être acceptée que si l'ordre du jour d'une telle séance ne compromet pas la fidélité aux Traités qui a été solennellement réaffirmée dans la déclaration du Conseil".

Déclaration du Conseil de ministres des 25 et 26 octobre :
Une motion du Comité de l'organisation européenne de la CISC
Bruxelles, 4 novembre 1965

A son tour, le Comité de l'organisation européenne de la CISC, réuni à Bruxelles le 4 novembre dernier, a approuvé une motion où il déclare que "après avoir procédé à une discussion approfondie au sujet de la crise européenne, issue de la réunion du Conseil de la CEE du 30 juin 1965;

"- confirme la motion, adoptée par le Bureau exécutif de l'organisation, le 15 juillet 1965;

"- se prononce en faveur de la continuation des contacts et échanges de vues avec les représentants de toutes les organisations économiques et sociales constituées au niveau communautaire;

(1) Voir "Informations syndicales et ouvrières n^{os} 5 et 6/7".

- "- estime que la déclaration du Conseil de la CEE du 26 octobre 1965 constitue une contribution positive à la solution de la crise;
- "- adresse un pressant appel aux Gouvernements de tous les Etats membres de la Communauté, et en particulier à celui de la République française, pour qu'ils rétablissent l'unité des Six, sans rien abandonner des traités de Rome et de Paris".

Assemblée générale du Groupe des syndicats de l'alimentation,
du tabac et du personnel hôtelier CISL
Bruxelles, 15 et 16 novembre 1965

Dans un communiqué diffusé à la presse, les représentants des organisations CISL des travailleurs de l'alimentation, du tabac et du personnel hôtelier des pays de la CEE, qui viennent de tenir leur assemblée générale à Bruxelles, "considérant la crise dans la CEE (...) ont exprimé leur grande préoccupation au sujet de l'avenir du Marché commun. Ils considèrent le fait, pour la France, de ne pas avoir encore donné suite à l'initiative adressée le 27 octobre par les cinq gouvernements de reprendre les négociations interrompues le 30 juin, comme une attitude qui ne peut que rendre encore plus difficile la reprise normale du dialogue entre l'ensemble des partenaires de la CEE.

"Malgré cela ils invitent la Commission européenne et les gouvernements des cinq pays membres de la CEE à persévérer sans relâche dans leurs efforts d'intégration et de réaliser le Marché commun, quels que soient les obstacles dressés sur la route de sa mise en place définitive.

"Le Groupe des syndicats de travailleurs de l'alimentation, du tabac et de l'industrie hôtelière - conclut le communiqué - a confiance dans l'esprit européen et internationaliste des travailleurs français pour s'opposer à l'isolement de leur pays et hâter la reprise des travaux devant conduire à la réalisation d'une Europe de progrès social et de liberté".

Comité exécutif de la CISL (Italie)
Rome, 15 octobre 1965

Le Comité exécutif de la Confederazione italiana sindacati lavoratori (CISL), réuni à Rome le 15 octobre, a adopté un document où notamment on estime que :

- "a) les arguments politiques avancés par le gouvernement français ont peu de rapports avec l'évolution réelle de la discussion au sein du Conseil de ministres du 30 juin de cette année, et sont en contradiction avec la mise en oeuvre de traités auxquels le gouvernement français a apporté en son temps une contribution libre et décisive;

"b) l'esprit et la lettre des traités de Rome représentent les bases intangibles pour la poursuite des objectifs que les peuples européens se sont librement proposés. De ce fait aucune raison politique n'en justifie la limitation alors que, plus que jamais, les progrès réalisés dans le processus d'intégration économique contraignent à le perfectionner et à le faire déboucher sur le plan politique;

"c) les cinq gouvernements qui ont toujours montré qu'ils approuvent les objectifs et les instruments des traités de Rome doivent s'efforcer de chercher à adopter une stratégie de nature à ne pas permettre à l'avenir un assujettissement à la volonté d'un seul gouvernement".

"La motion de la CISL confirme également "les positions et l'attitude prises à l'unanimité par l'exécutif du Secrétariat syndical européen au cours de sa session extraordinaire du 30 septembre dernier consacrée aux problèmes soulevés par la crise européenne et confirme l'engagement, pris au cours de cette réunion par tous les syndicats démocratiques des Six, de donner suite aux décisions prises par des manifestations, des pressions et des prises de position".

"Ensuite, le Comité exécutif constate que "les forces économiques et sociales organisées de France et de larges couches du peuple français sont solidaires des autres forces européennes et souligne l'importance du soutien unanime apporté aux déclarations formulées le 30 septembre par le président Hallstein devant le Comité économique et social de la CEE par le vote émis par les forces économiques et sociales représentées dans ce Comité".

"Le Comité exécutif de la CISL, convaincu que la nature de la crise concerne l'ensemble des peuples européens et des forces économiques et sociales organisées des six pays, estime que les initiatives propres à faire obstacle à la prédominance d'un seul gouvernement doivent se concrétiser au niveau européen. A cette fin, le Comité exécutif mandate le Secrétariat pour qu'il demande au Comité Monnet qui rassemble les forces politiques et sociales qui ont voulu l'Europe, d'entreprendre toutes les actions propres à faire face à la crise et à donner un élan nouveau à la construction européenne.

"Le document rappelle enfin que le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de "soumettre l'ensemble de ses préoccupations et de ses indications en la matière au gouvernement italien en l'invitant notamment à s'opposer, dans l'immédiat, à toute tentative d'exclure la Commission exécutive de la CEE des travaux du Conseil de ministres".

Une déclaration de la CGT (Luxembourg)
Luxembourg, 27 octobre 1965

Dans sa réunion du 27 octobre, le Comité directeur de la CGT (Luxembourg) s'est occupé de la situation dans les Communautés européennes.

Dans une déclaration, le Comité directeur "s'associe à nouveau au mouvement syndical européen qui se déclare convaincu du rôle décisif de l'union économique européenne et de son évolution vers une communauté politique européenne pour le maintien de la paix dans le monde et la poursuite du progrès économique et social en Europe.

"Aussi déplore-t-il les événements récents, qui révèlent une tendance à revenir aux idéologies étroitement nationalistes et somme le gouvernement de soutenir dans l'avenir tous les efforts susceptibles d'aboutir à une solution de la crise actuelle respectant l'esprit et la lettre des traités européens.

"Les syndicats affirment à nouveau avec force qu'ils demeurent partisans de l'élargissement des attributions supranationales des institutions communautaires sous le contrôle d'un Parlement européen élu au suffrage direct. Ils déplorent cependant la tendance du Conseil de ministres de la CEE à réduire l'influence des syndicats à l'occasion de la fusion prévue des exécutifs et craignent que cette tendance ne se renforce encore lorsqu'interviendra la fusion des traités et des communautés.

"Aussi, demandent-ils à nouveau, avec les syndicats libres des pays européens, la représentation syndicale directe auprès des exécutifs de la Communauté, la participation des syndicats à l'élaboration du futur traité unique et à l'établissement d'une politique économique et sociale commune qui tienne compte, non pas des intérêts particuliers de l'industrie et de l'agriculture, mais de ceux de l'ensemble de la population. Etant donné que, dans les circonstances actuelles, aucune assurance n'a été donnée en ce sens, les syndicats libres du Luxembourg demandent instamment à tous les parlementaires amis du monde ouvrier de n'adhérer au traité sur la fusion des exécutifs qu'avec l'assurance préalable que le représentant du Luxembourg auprès de l'exécutif unique sera une personnalité jouissant de la confiance des syndicats et des travailleurs et ayant suffisamment de prestige pour être à même de représenter efficacement les intérêts des salariés.

"Le Comité directeur de la CGT rappelle son adhésion à une coopération de plus en plus étroite entre les syndicats européens. Il se félicite du premier programme d'action établi par les syndicats libres et demande à toutes les organisations qui lui sont associées d'en tenir compte à l'occasion de leurs activités syndicales futures".

Un document de la NKV (Pays-Bas)

Nous reproduisons ci-dessous le texte d'un document de la NKV (Pays-Bas):

"La Confédération néerlandaise des syndicats catholiques a été sérieusement affectée par les déclarations du président de Gaulle lors de sa dernière conférence de presse et par la position du gouvernement français à l'égard des institutions et des traités européens. Si tant est qu'un doute pût encore

subsister, personne ne saurait plus désormais - selon ladite Confédération - se faire illusion sur les divergences de vue fondamentales qui existent entre l'actuel gouvernement français et les gouvernements des cinq autres pays membres au sujet des principes qui sont à la base des traités de Paris et de Rome et de l'orientation à donner à la Communauté.

"Sans insister sur l'interprétation totalement fautive que le président de la République française donne des faits et des Traités, la Confédération néerlandaise des syndicats catholiques estime que le moment est venu pour le mouvement syndical de ne plus passer sous silence la situation ainsi créée, mais de prendre position sur celle-ci et de faire connaître cette position.

"Aussi a-t-elle invité l'Organisation européenne de la CISC à organiser à bref délai une réunion consacrée à cette crise européenne. La Confédération internationale des syndicats chrétiens a convoqué les syndicats des pays membres à une réunion d'urgence pour le 29 septembre dernier".

Prises de position de la CGT-FU (France)

Les dirigeants de "Force Ouvrière" et ceux de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) ont eu, le 14 octobre dernier à Paris, un échange de vues sur les questions européennes.

"Ils ont constaté - affirme un communiqué - leur ardent et commun attachement à l'unification européenne, dans le respect du traité de Rome. Ils veulent croire que dans les moindres délais, la France reprendra sa place dans le Conseil de ministres européen".

Il est à noter également une prise de position du Bureau de Force Ouvrière, après les déclarations du premier ministre français du 14 octobre 1965. L'opinion de Force Ouvrière a été exprimée dans le communiqué suivant du 15 octobre dernier :

"Le Bureau de la Confédération Force Ouvrière, après avoir pris connaissance des déclarations du premier ministre, dans lesquelles M. Pompidou s'est demandé si des négociations dans l'immédiat sont utiles et possibles pour la continuation du Marché commun (...) juge qu'elles sont indispensables et doivent s'ouvrir sans délai. Le Bureau confédéral observe qu'il est contradictoire d'ironiser sur la pommade miraculeuse que serait le Marché commun alors que, selon le gouvernement lui-même, l'expansion française dépend pour une large part du développement de la Communauté européenne.

"Force Ouvrière exprime sa vive inquiétude devant les réticences persistantes du gouvernement français pour l'application des engagements découlant des Traités".

Signalons enfin que "Force Ouvrière" a exprimé "sa satisfaction après la déclaration du Conseil de ministres de la CEE qui devrait permettre la

reprise des pourparlers nécessaires pour surmonter la crise actuelle des institutions communautaires.

"FO estime que la proposition réaliste des partenaires de notre pays doit conduire le gouvernement français à préciser sans plus tarder sa position et à faire en sorte que la Communauté européenne se poursuive dans le respect des Traités".

Conseil national de la Fédération FO de mineurs
Lens (France), 16 octobre 1965

A l'issue du Conseil national de la Fédération "Force Ouvrière" de mineurs qui s'est tenue à Lens le 16 octobre dernier, la résolution européenne suivante a été adoptée à l'unanimité :

"Les responsables de la Fédération de mineurs FO après avoir examiné la situation européenne ont évalué les graves conséquences économiques et sociales que comporterait une remise en cause de la construction européenne et manifesté leur inquiétude et leur désapprobation face aux dernières déclarations du président de la République et de certains membres du gouvernement.

"Les militants de la Fédération FO de mineurs ont ainsi réaffirmé leur attachement à la construction européenne qui s'est révélée, à la fois comme un facteur d'expansion économique pour les six pays, un moyen d'harmonisation et de progrès des conditions des travailleurs et, surtout, comme une grande oeuvre de paix entre les peuples.

"En accord avec les représentants des travailleurs au Comité consultatif de la CECA, qui vient de siéger à Rome, la Fédération FO de mineurs luttera pour que la fusion des exécutifs ne serve pas de prétexte pour supprimer les avantages dont les mineurs ont bénéficié avec le traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

"Elle défendra le financement prévu par prélèvement sur la production qui a permis, entre autres : la construction de maisons ouvrières; l'aide à la réadaptation professionnelle; l'aide à la reconversion; la participation aux études sur les accidents de travail et les maladies professionnelles.

"Les militants Force Ouvrière mettront tout en oeuvre pour que la construction de l'Europe se poursuive, pour qu'elle s'élargisse aux autres pays démocratiques et pour qu'elle s'édifie sur des bases authentiquement démocratiques et sociales. Ils considèrent que, plus que jamais, la solution des grands problèmes économiques et sociaux de l'heure exige l'action d'organismes supranationaux renforcés et souhaitent que le gouvernement français reprenne, sans tarder, les négociations de Bruxelles".

MANIFESTATION EUROPEENNE CISL A PARIS

19 novembre 1965

A l'occasion de la réunion du Comité exécutif du Secrétariat syndical européen de la CISL, la Confédération française "Force Ouvrière" a organisé à Paris le 19 novembre 1965 une manifestation européenne.

Des allocutions ont été prononcées successivement par MM. B. Storti, L. Rosenberg et A. Bergeron.

L'allocution de B. Storti

Tout d'abord B. Storti, secrétaire général de la Confédération italienne CISL et président de la CISL mondiale, a apporté le salut et l'appui des 60.000.000 de travailleurs organisés dans la CISL mondiale.

"L'intégration européenne - a-t-il dit - est la meilleure contribution que nos pays puissent apporter à la sauvegarde de la paix et au développement des fondements de la démocratie et de la liberté qui sont les conditions indispensables à l'existence et au développement d'un vrai mouvement syndical libre partout dans le monde. Dans cette optique précisément, nous refusons que l'Europe se referme sur elle-même dans une autarcie égoïste et aveugle. L'Europe doit rester ouverte sur le monde entier".

Le discours de L. Rosenberg

Ensuite, L. Rosenberg, président du Comité exécutif des syndicats libres du Marché commun et président de la Confédération syndicale allemande (DGB), a prononcé un discours dans lequel il a souligné les objectifs principaux de la lutte syndicale pour l'Europe, déclarant notamment : "Nous voulons l'unification économique, sociale et politique de l'Europe, en commençant là où c'est possible, c'est-à-dire par la Communauté économique européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique".

"Nous voulons poursuivre le développement de cette Communauté dans l'esprit et dans la lettre des Traités. Nous voulons qu'elle se développe vers le grand objectif que sont les Etats-Unis d'Europe. Nous avons connu deux guerres mondiales. Nous avons goûté jusqu'à la nausée la folie nationaliste. Et nous en avons assez, nous voulons enfin en tirer la leçon. Nous voulons maintenant créer les fondements d'une paix durable".

L'orateur a précisé ensuite l'intérêt tout particulier porté par les travailleurs à la construction européenne, disant notamment : "Je viens de

parler de la solidarité des peuples. Or, la solidarité est à l'origine, au cœur et à la fin de toute activité des syndicats libres. Depuis plus de cent ans, nous avons apporté à tous les peuples dans le monde la grande idée de la révolution française : Liberté, Egalité, Fraternité. Jamais nous n'avons trahi ces idées et jusqu'à ce jour nous leur sommes restés fidèles. Ces grandes idées sont la condition de la solidarité de tous les hommes qui veulent être et rester libres.

"C'est pourquoi - a conclu L. Rosenberg - nous avons été les champions de l'unification des Etats et des peuples bien avant qu'existe la Communauté européenne. Nous avons devant nous le chemin d'un avenir heureux - c'est le chemin des Etats-Unis d'Europe".

Le discours de A. Bergeron

Pour terminer, André Bergeron, secrétaire général de Force Ouvrière a pris la parole.

"Le Marché commun - a-t-il déclaré - est le moyen de construire la patrie européenne et non par l'Europe des patries. Le Chef de l'Etat français ne semble pas admettre cette conception des choses. Son attitude nous inquiète, car elle conduit à un système dont toute l'histoire de notre continent montre qu'il est dépassé. En réalité, la tactique du général de Gaulle vise à extirper du traité de Rome toute référence à la supranationalité. Or, pour nous, syndicalistes européens, c'est le nationalisme qui est dangereux, c'est l'Europe supranationale qui est l'avenir".

Bergeron a ensuite souligné l'importance de la Commission de la CEE pour le futur développement de l'intégration européenne : "La Commission doit être et rester un organe indépendant. Elle doit continuer, comme par le passé, à rechercher des solutions valables et rationnelles, à consulter les organisations professionnelles, à surmonter les divergences".

A propos de la demande du gouvernement français de procéder à une "révision d'ensemble" du traité de Rome, Bergeron a souligné avec force qu'il appartenait aux syndicalistes ouvriers de marquer leur total désaccord à une telle évolution des choses.

L'orateur a conclu en affirmant : "La paix et le progrès, ce n'est pas l'Europe des alliances bilatérales, ce n'est pas l'Europe du traité franco-allemand, dont l'insuffisance éclate aujourd'hui à tous les yeux, c'est l'Europe supranationale".

Déclaration finale

A l'issue de la manifestation, la déclaration suivante a été adoptée :

"L'intégration de l'Europe est gravement menacée.

"Les syndicalistes libres des pays de la Communauté européenne se sont efforcés depuis la dernière guerre de bâtir une Europe communautaire, gage de paix et de progrès social.

"Ils adressent au nom de millions de travailleurs un appel pressant à tous les gouvernements et à tous les responsables politiques et leur demandent de renoncer à la voie dangereuse des particularismes nationaux.

"Ils exigent le respect intégral des traités de Paris et de Rome et de leurs objectifs fondamentaux, qui sont de sauvegarder la paix et la liberté par l'établissement d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples d'Europe et par une action commune favorisant le progrès économique et social.

"Ils réclament l'application résolue de ces Traités et, plus particulièrement, le respect des institutions et des procédures qu'ils prévoient.

"Ils refusent toute tentative de résoudre les questions économiques, sociales et politiques de notre temps au moyen des méthodes autoritaires et nationalistes du XIXe siècle.

"Les travailleurs de la Communauté sont fermement décidés à poursuivre la lutte pour une Europe unie démocratique et dynamique. Ils sont prêts à combattre tous ceux qui s'opposent à ce but. Personne n'a le droit de détruire l'espoir des peuples d'Europe pour un avenir vraiment commun".

UN PROGRAMME D'ACTION
DES SYNDICATS CHRÉTIENS DES SIX

Bruxelles, 3 et 4 novembre 1965

Le Comité de l'Organisation européenne de la CISC a approuvé, dans sa dernière session des 3 et 4 novembre, "un programme d'action détaillé et dynamique pour une politique sociale au sein de la CEE. Celui-ci sera transmis à bref délai aux Instances communautaires compétentes. Ce programme concerne également le programme économique à moyen terme".

"Le Comité a en outre décidé que la 4ème Conférence de l'Organisation européenne de la CISC aurait lieu à Amsterdam en octobre 1966. Cette Conférence sera consacrée à une discussion au sujet de l'orientation des structures et de l'action du Mouvement syndical dans la dimension européenne.

"Le rapport sera présenté par A. Cool, président de l'Organisation européenne de la CISC et président de la CSC (Belgique).

"Après une large discussion du problème des conventions collectives cadres européennes, le Comité a réaffirmé la nécessité de la création, au sein de la CEE, de commissions paritaires européennes par branche".

Rappelons que le Comité a également discuté de la situation actuelle de la Communauté, en adoptant une motion que nous avons reprise en page 1 de ce numéro des "Informations".

LA REORIENTATION DU SYNDICALISME
A LA LUMIERE DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

Discours de M. J. Alders,
Vice-président du NKV (Pays-Bas)

A l'occasion de journées d'études qui se sont tenues à Doorn (Pays-Bas) pour journalistes spécialisés dans le domaine social et économique, les 7, 8 et 9 octobre 1965, J. Alders, vice-président de la Confédération des syndicats catholiques néerlandais (NKV), qui ces derniers temps a fait plusieurs déclarations sur les problèmes européens, a prononcé un discours dont nous reproduisons ci-dessous quelques extraits :

"Si le mouvement syndical éprouve les plus vives inquiétudes, c'est plus particulièrement à cause de l'aversion déclarée du président français à l'égard de toute influence autre que celle de l'Etat, sur l'évolution de la CEE. Il est clair, en effet, que cette attitude risque de mettre à néant sur le plan européen, l'influence sociale et économique que les syndicats ont acquise sur le plan national au prix de beaucoup d'efforts et de sacrifices".

"Toutes les activités d'ordre pratique étant concentrées entre les mains des exécutifs européens, les syndicats se trouvent devant la nécessité absolue de se donner une structure européenne, d'étudier tous les problèmes à l'échelon européen, de prendre des initiatives de caractère européen et d'assurer la représentation des travailleurs sur le plan européen. Puisque le mouvement syndical se trouve confronté avec une technocratie européenne hautement qualifiée et spécialisée, il ne saurait se borner à adopter et à fournir des positions générales plus ou moins vagues ni à énoncer des principes généraux".

"Le mouvement syndical devra étudier consciencieusement l'ordre de priorité de ses initiatives en tenant compte de ses possibilités réelles. Dans la détermination de cet ordre de priorité, il devra être pleinement conscient des menaces réelles qui pèseraient sur lui au cas où il ne verrait aucune possibilité de faire face au danger que constitue une technocratie administrative toujours plus envahissante qui, sur le plan européen, détruirait en fait, sinon délibérément, l'influence que le syndicalisme a acquise sur le plan national".

"Par rapport à l'intégration du patronat, le monde syndical n'est que faiblement intégré. Ceci se comprend lorsqu'on songe que les syndicats disposent de moyens beaucoup plus limités. Nous devons néanmoins chercher à renforcer considérablement notre intégration verticale au niveau des secteurs de

l'économie, du moins si nous voulons être en mesure de négocier avec le patronat au niveau des branches d'activité à l'échelon européen".

"Dans ce domaine comme dans les autres, on doit se demander comment nous réalisons tous nos projets avec nos moyens limités. A cette question aussi je n'ai qu'une seule réponse, à savoir : le mouvement syndical, s'il ne veut pas se laisser à la longue piétiner par le patronat, doit se fixer des priorités".

"La nécessité d'une défense efficace des travailleurs dans une Europe progressant sur la voie de l'intégration, rend indispensable qu'on le veuille ou non, une véritable et effective collaboration avec la CISL. C'est pourquoi certaines positions sont fixées en commun tandis que certaines réunions avec les Communautés sont préparées en commun".

"Je tiens à ajouter encore un mot au sujet de l'intégration de l'Europe : la création d'un cadre politique démocratique européen nous semble une condition indispensable du développement de nos activités syndicales et de leur mise en oeuvre. Telle est la raison pour laquelle nous nous sommes prononcés et nous nous prononçons toujours contre l'admission d'Etats européens non démocratiques. C'est aussi la raison pour laquelle nous nous prononçons pour le renforcement des pouvoirs du Parlement européen, pour la rationalisation et l'élargissement des compétences des exécutifs, et surtout pour leur fusion".

"Sur le plan pratique, ces adaptations devront porter sur les points suivants :

1. mise en oeuvre d'activités syndicales à la mesure des nouvelles dimensions européennes;
2. réalisation de l'équilibre entre les activités syndicales verticales et horizontales grâce à une réforme structurelle dans ce sens, cette opération devant être considérée comme nécessaire si l'on veut que l'action syndicale européenne soit efficace;
3. consolidation du système de consultation des syndicats par les organismes européens et, partant, préparation d'une phase ultérieure au cours de laquelle le mouvement syndical pourra prendre des initiatives et intervenir comme partenaire à part entière dans la détermination de l'orientation de l'intégration européenne, non seulement dans le domaine social, mais dans tous les domaines qui conditionnent les activités syndicales et le progrès social".

"Si le mouvement syndical veut éviter d'être complètement submergé par ces forces et s'il veut éviter que soient compromis les intérêts des travailleurs, il devra accepter de marcher au coude à coude, en formation serrée".

"A l'avenir, les décisions finales passeront du niveau national à l'échelon européen dans la mesure même où se multiplieront les transferts de souveraineté nationale aux pouvoirs européens".

"Dans ce domaine aussi, le mouvement syndical devra se méfier et examiner sérieusement l'opportunité de créer un ensemble d'instruments qui lui permettra d'agir sur le plan européen avec autant d'efficacité que sur le plan national".

A l'occasion du 70ème anniversaire du Mouvement syndical catholique, le vice-président du NKV, J. Alders a également abordé les problèmes européens. Il a dit notamment : "Aussi longtemps que le facteur travail ne sera pas encore considéré l'égal des facteurs gestion et capital, il y aura quelque chose qui n'ira pas et aussi longtemps le mouvement syndical aura une tâche offensive très précise". J. Alders estime que "ceci vaut encore plus sur le plan européen, où un grand danger menace, à savoir que le mouvement syndical perde l'influence et la cogestion qu'il a conquises sur le plan national".

POUR UNE ORIENTATION EUROPEENNE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :
LE PROGRAMME DU DGB

Le périodique "DGB Nouvelles" (édition française) d'octobre 1965 a publié une note concernant le programme du DGB (RF d'Allemagne) pour la formation professionnelle. Dans ce programme, le DGB expose les idées de l'organisation visant à ce qu'il appelle "une grande réforme de la formation professionnelle en République fédérale" et souligne la nécessité que "la formation professionnelle s'oriente dans le cadre européen".

Etant donné l'intérêt et l'actualité du sujet, nous reproduisons ci-après le texte de la note du DGB :

"Le DGB a soumis en septembre dernier un "plan pour la formation professionnelle" qui contient les idées syndicales concernant une grande réforme de la formation professionnelle à entreprendre en République fédérale. Le DGB regarde la solution des problèmes de la formation professionnelle moderne comme une grande tâche sociale à résoudre. C'est pourquoi elle demande la réalisation de la cogestion dans ce domaine. Les syndicats allemands sont d'avis qu'ils ont le droit, en tant que représentants qualifiés des travailleurs, de veiller à l'établissement et à la réalisation des plans d'enseignement professionnel. Le DGB demande une représentation à droits égaux et sur la base paritaire dans les instances responsables de la formation professionnelle.

"Le DGB affirme que notre société a besoin de citoyens cultivés et responsables ainsi que d'une main-d'oeuvre qualifiée pour pouvoir exister en tant que société libre, démocratique, socialement et économiquement assurée. Le DGB a soumis des propositions concrètes en vue de réformer la législation en demandant surtout une unification de l'ensemble des lois. Elle demande en outre une réforme du point de vue professionnel et social de l'enseignement dispensé dans l'entreprise et à l'école.

"Le DGB demande en même temps que la formation professionnelle s'oriente dans le cadre européen, aussi bien dans celui du Marché commun que dans

celui des autres pays d'Europe. Ce faisant, la centrale syndicale allemande adopte un projet de formation professionnelle à caractère européen, adopté en 1962 par le Parlement européen sur la base des principes élaborés en 1961 par la Commission de la CEE. Celle-ci est partie du fait que les changements structurels intervenus dans quelques secteurs économiques posent des tâches nouvelles à la formation professionnelle nécessitant une orientation européenne.

"La Commission de la CEE conçoit une politique commune concernant la formation professionnelle également en tant que moyen efficace pour l'aménagement industriel de l'Europe en vue de réduire l'écart entre les régions différemment développées.

"La libre circulation des travailleurs dépend dans une grande mesure de la réalisation d'une politique commune efficace dans le domaine de la formation professionnelle. Si l'on n'a cessé d'affirmer que la formation professionnelle dans chaque pays doit sauvegarder sa structure propre, il faut néanmoins souligner la nécessité de s'orienter selon les buts communs. Autrement la création d'une Europe commune ne pourra se faire. D'après les propositions faites par les institutions européennes, la formation professionnelle commune devrait comprendre l'ensemble de la formation de tous ceux qui veulent exercer une profession ou qui en exercent déjà une. Il faut prendre en considération la formation et le perfectionnement du personnel enseignant, des contremaîtres, des enseignants des degrés supérieur et moyen ainsi que des techniciens de tous les niveaux.

"Dans son plan le DGB souligne ces objectifs en demandant une orientation européenne de la formation professionnelle en Allemagne".

M. A.H. KLOOS A ETE ELU
PRESIDENT DU NVV (PAYS-BAS)

Au cours du congrès extraordinaire du NVV (Nederlands Vakverbond) tenu à Amsterdam le 23 octobre 1965, A.H. Kloos a succédé à D. Roemers comme président de cette organisation.

CONGRES SYNDICAUX

33ème CONGRES DE LA CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL

Issy-les-Moulineaux (France),
11 - 14 novembre 1965

La Confédération française démocratique du travail a tenu, à Issy-les-Moulineaux, son 33ème Congrès national, du 11 au 14 novembre dernier, en présence de plus de 1.500 délégués des syndicats de base et de plusieurs dizaines d'observateurs.

Eugène Descamps, secrétaire général de la Confédération a présenté le rapport d'activité de la CFDT. Ce rapport a donné lieu à environ une centaine d'interventions. Les rapports sur les problèmes d'organisation ont été présenté par J. Alidières et R. Decaillon. Dans le rapport d'activité présenté par le secrétaire général et soumis à la discussion du Congrès, une part importante était consacrée à l'action internationale de la CFDT. Cette partie du rapport du secrétaire général a mis un accent particulier sur les problèmes européens et l'action syndicale.

Les problèmes de la construction européenne et de l'action syndicale ont fait l'objet de travaux dans une des commissions de travail du Congrès.

L'action européenne de la CFDT

Dans la note introductive devant servir de base à la discussion de cette commission, nous lisons entre autres :

"L'Europe a été un espoir dans les siècles précédents. Elle a été, ensuite, un mythe sentimental et il y a eu la mystique de l'Europe. Espoir, mythe, mystique, gardons-nous d'en rire trop vite ou de porter un jugement trop court. Ils ont soutenu des hommes qui avaient trop souffert des luttes fratricides intereuropéennes. Leur appel et leur cri ont servi aux prises de conscience nécessaires. Mais maintenant, nous sommes en face de l'Europe concrète, où beaucoup d'intérêts opposés sont à concilier. L'Europe, c'est un essai de travail entre des hommes de mentalités différentes, ayant des conceptions économiques et sociales diverses. Les économiquement puissants : trusts, cartels, ententes financières et économiques, y ont à l'heure actuelle la part belle, ils essaient d'y faire prévaloir leur dirigisme strict et bien à eux, fortement sanctionné au nom de la libre entreprise. Mais l'organisation de l'Europe est une obligation technique dont nous ne pouvons nier l'existence et la réalisation dans le futur, même si elle prend quelque retard en route. En son sein, le syndicalisme, s'il a une action représentative importante, n'a pas encore su mener des actions européennes. Le syndicalisme européen peut améliorer les textes, empêcher des erreurs, mais il ne

peut encore bâtir l'Europe démocratique mettant en oeuvre un plan économique et social, parce qu'il n'a pas d'autre force coordonnée pour s'imposer que celle de sa conviction. Il est vrai qu'il faudrait préalablement définir les lignes de construction de l'Europe souhaitées, entre syndicalistes. Jusqu'à présent, nous avons bataillé pour notre représentation, mais, avons-nous réfléchi, discuté, arrêté la conception que nous voulons faire passer ? Il faudra bien, pourtant, dire comment nous la concevons géographiquement. Devons-nous souhaiter son agrandissement ? Jusqu'où ? Devons-nous envisager l'entrée des pays de l'Est européen sur le plan économique ? Voulons-nous vraiment passer de l'union douanière à l'union économique avec coordination et spécialisation des productions ? Quelles sont les garanties que nous souhaitons ?

"Si nous voulons que la Communauté économique soit effectivement contrôlée par les représentants de l'intérêt général, il faut bien admettre que nous devons accepter un minimum d'organisation politique. On peut toujours demander une augmentation du pouvoir du Parlement et du Comité économique et social, mais il faut encore préciser si nous voulons aller à la fédération d'Etats en passant ou non par la Confédération. Il faut définir la procédure à employer dans la passation des prérogatives nationales au plan fédéral.

"Enfin, il faudrait discuter sur l'action syndicale européenne, action de base au plan des entreprises et des industries complétée par l'action représentative. Là encore, bien prendre conscience de la différence entre les conceptions syndicales et notamment les modes d'action syndicale des organisations syndicales des différents pays.

"Comment le faire ? Certains de nos camarades viendront certainement nous apporter leur expérience, mais il y a encore un premier pas à faire pour la section d'entreprise qui consiste à bien connaître les achats et les ventes de l'entreprise, sur le plan international, les entreprises concurrentes et leur organisation syndicale. Une partie de ce travail peut se faire au plan de l'entreprise, des renseignements complémentaires seront à trouver au plan fédéral et au plan confédéral.

"Ensuite, la section devra prendre les contacts avec les travailleurs des entreprises ayant la même production, et dès que plusieurs entreprises auront été touchées, il sera plus facile de travailler au plan de l'industrie et de la branche d'industrie.

"Enfin et surtout, il faut tracer les premières lignes de l'action syndicale européenne. Notre représentation est certes bien assurée au plan confédéral et fédéral. Il convient, dans ce domaine, de souligner la discipline des organisations, qui permet une coordination de plus en plus grande.

"Mais l'action européenne, comme toute action syndicale, ne pourra avoir de portée et de puissance que si elle est prise en charge à l'échelon des entreprises ou des groupements d'entreprises. Pour la mener, il y a certes, un préalable, c'est de connaître les camarades avec lesquels nous allons agir. La première phase de cette action, c'est la découverte et la connaissance des camarades européens qui sont dans des usines fabricant les mêmes produits ou appartenant au même groupe, cartel ou trust.

"Il faudra alors envisager des actions communes, ce qui suppose auparavant une étude des revendications et une coordination.

"Ce sera déjà un travail assez long, mais il est important de le faire à la base, car cela nous paraît le seul moyen d'arriver à une compréhension des revendications, qui peuvent être assez différentes.

"Entendons-nous bien, cela ne veut pas dire qu'il faut arrêter l'action aux autres plans, mais il y a actuellement priorité au travail sur le plan concret des entreprises. Ce sera, de plus, un excellent travail d'auto-éducation pour nous tous.

"Il conviendra également d'aborder l'autre bout de la structure syndicale et de dire comment nous devons envisager le syndicalisme européen au plan fédéral et au plan confédéral. Actuellement, nous adhérons à l'Organisation européenne de la CISC, qui coordonne l'action, mais il convient de réfléchir aux structures qu'il faudra lui donner demain. Nous aurons à notre plan, les mêmes problèmes que les économistes et les politiques. Faut-il un fédéralisme ou un confédéralisme syndical européen ? Quelle sera l'autorité qui sera donnée à cette confédération européenne ?

"L'action syndicale européenne ne peut se mener sans tenir compte des forces en présence. Actuellement, l'Organisation européenne de la CISC et l'Organisation européenne de la CISL travaillent assez facilement ensemble sur le plan de la Communauté européenne et de l'OCDE. Ne pourrait-on envisager des formules plus précises ou plus structurées de travail ? Par exemple réaliser au plan européen ce que nos camarades hollandais ont réalisé au plan national (cartel permanent interconfédéral) ?

"Mais si, à l'heure actuelle, les organisations de la CISL et de la CISC sont seules représentées dans les institutions, cela ne saurait durer. Les organisations affiliées à la FSM, à savoir pour le moment, la CGT française et la CGIL italienne, demandent maintenant leur représentation après avoir dénoncé qui y participaient.

"Leur entrée dans les institutions ne sera pas facile, car il faudra l'accord des six gouvernements, à la CEE, et des dix-sept à l'OCDE, et ceux qui accepteraient la représentation des organisations FSM sont en minorité. Mais là encore, apparaît la différence avec la situation au plan des entreprises, où la CGT fait campagne pour la représentation en accusant éventuellement les autres de ne pas vouloir lui accorder ce qu'elle a refusé. Certes, les choses évoluent, et comment pouvons-nous réfléchir à ce problème où les positions sont difficiles à concilier ?"

Résolution générale : L'Europe

A l'issue des discussions des différents rapports présentés au Congrès, les participants ont adopté une résolution générale. La deuxième partie de cette résolution générale est consacrée aux problèmes internationaux.

Pour ce qui concerne l'Europe, la résolution s'exprime comme suit :

"Le Congrès, en confirmant les positions antérieures de la CFDT, favorables à la construction d'une Europe communautaire et démocratique,

"Constata que l'Europe des "Six" a été créée sous le signe du libéralisme économique et devient de plus en plus une Europe des "affaires" dominée par les grands intérêts économiques et financiers du capitalisme international.

"Devant cette réalité, et au-delà des oppositions d'intérêts des divers pays et des différentes conceptions des gouvernements sur l'avenir politique de l'Europe,

"Le 33ème Congrès de la CFDT (crtc),

"Affirme que la responsabilité primordiale du syndicalisme ouvrier reste la mise sur pied d'un pouvoir syndical européen, capable de peser sur les centres de décisions au niveau des trusts économiques et des concentrations industrielles, et capable d'orienter la construction d'une Europe démocratique dans le domaine social, économique et politique.

"Ces exigences doivent se traduire par :

- une planification démocratique de l'économie à l'échelle européenne, qui seule permettra de réaliser une harmonisation et un développement du niveau de vie des populations;
- une harmonisation sociale dans le progrès et au niveau le plus élevé;
- l'ouverture du Marché commun aux autres pays démocratiques européens;
- l'organisation d'une solidarité active avec les pays du tiers monde;
- la recherche de structures politiques démocratiques, respectant à la fois les traditions et les intérêts fondamentaux des peuples et la dimension nouvelle d'une Europe communautaire.

"Pour la réalisation de ces objectifs, le 33ème Congrès de la CFDT souhaite que soit rendue possible, dans un avenir proche, une rencontre des forces syndicales du Marché commun, permettant de déterminer des positions communes pour une défense efficace des travailleurs".

Le Bureau confédéral

A l'issue de ce 33ème Congrès de la CFDT, le Bureau confédéral de cette organisation syndicale se compose comme suit :

Président	: G. Levard
Secrétaire général	: E. Descamps
Vice-présidents	: G. Esperet, A. Jeanson
Secrétaires généraux adjoints	: J. Alidières (trésorier), L. Lucas, S. Troigros
Membres :	: J. Maire, R. Bonety, A. Detraz, R. Duvivier, Ch. Dillinger, R. Mathevet, G. Declercq, M. Gonin
Conseillers techniques	: R. Decaillon, P. Gaspard, P. Butet, F. Lagandre
Directeur de l'Institut confédéral de formation	: R. Lebescond.

CONGRES DES SYNDICATS CISL DES TRAVAILLEURS
EUROPÉENS DU FILM ET DE LA TELEVISION

Amsterdam, 7 - 9 octobre 1965

Les travailleurs du film et de la télévision, groupés au sein de l'Union européenne du film et de la télévision (CISL), ont tenu leur 11ème Congrès à Amsterdam, du 7 au 9 octobre 1965.

Une motion adoptée au cours des travaux attire l'attention des autorités de la CEE sur l'impossibilité pour l'industrie cinématographique européenne - sous la dépendance de l'Etat dans la plupart des pays en cause - d'adapter ses méthodes à la situation nouvelle créée par le développement rapide de la télévision. "Les autorités - dit cette motion - devraient légiférer de manière à ce que l'adoption de systèmes d'aides et l'équilibre de mesures fiscales garantissent une émulation féconde aussi bien qu'une collaboration fructueuse entre l'un et l'autre médiums".

L'Union européenne des travailleurs du film propose aux autorités compétentes l'adoption d'une convention collective sur l'exploitation cinématographique.

Une autre résolution insiste pour que des échanges permanents d'information sur la fixation et l'uniformisation des salaires aient lieu entre le personnel des stations de télévision et les travailleurs au cachet.

Enfin, le Congrès a adopté une résolution déplorant la crise actuelle, entravant le développement du Marché commun. Le texte fait appel à l'union des travailleurs européens pour aider à la résoudre.

Les congressistes ont élu J. Jenger (France) en qualité de président de l'Union, et J. Mavel, en qualité de secrétaire général. A. Forrest représentait la Confédération internationale des syndicats libres et le Secrétariat international des syndicats du spectacle, dont l'Union européenne est un groupe spécialisé.

CONGRES DE LA FEDERATION INTERNATIONALE
DES SYNDICATS CHRETIENS
DU PERSONNEL DES SERVICES PUBLICS ET DES PTT

Cannes, 16 - 18 septembre 1965

Les 16, 17 et 18 septembre 1965 s'est tenu à Cannes le Congrès de la Fédération internationale des syndicats chrétiens du personnel du service public et des PTT.

Dans une résolution spéciale, dont le texte sera publié dans un des prochains numéros, le groupe PTT a acclamé la création d'une sous-commission PTT dans le cadre de la CEE.

CONGRES DU SECTEUR "CHEMINOTS"
DE LA CSC (Belgique)

Bruxelles, 22 - 24 octobre 1965

Les 22, 23 et 24 octobre 1965 a eu lieu à Bruxelles le Congrès général statutaire quadriennal du syndicat du personnel des chemins de fer, postes, régie des TT, marine, aéronautique et RTE (CSC, Belgique). En même temps, a eu lieu le Congrès du secteur "cheminots" de cette Centrale syndicale.

Une résolution générale a été adoptée dont nous publions ci-dessous les parties consacrées aux problèmes internationaux :

"Contre le démantèlement des chemins de fer"

"Le Congrès a applaudi aux efforts entrepris par la Communauté économique européenne pour arriver à une politique commune des transports pour autant que cette politique soit basée sur un traitement égal des différents modes de transport. Craignant cependant que cette condition soit mise en question par la décision du Conseil de ministres de la CEE du 22 juin 1965 :

"Le Congrès fait appel à la Commission de la CEE pour que, lors de l'élaboration des mesures d'application de cette décision, les mesures nécessaires soient prévues afin d'assurer ce traitement égal et d'éviter une concurrence ruineuse".

"Plus d'attention pour l'évolution internationale"

"Le Congrès donne mission à la Centrale d'accorder toujours plus d'attention au développement international, en veillant à ce que la cogestion conquise au plan national ne soit pas diluée sur le terrain international.

"A ce sujet, le Congrès donne son plein appui à l'action du Comité européen des transports (CET), de la Fédération internationale des syndicats chrétiens du personnel des transports, en vue d'arriver à la création d'un comité paritaire des chemins de fer au niveau de la CEE, comme cela existe déjà pour le transport routier et d'un comité paritaire central dans lequel les différentes branches du transport seraient représentées".

L'EGALITE DES REMUNERATIONS DISCUTEE
AU CONGRES DE LA FEDERATION "MERCURIUS"
DU NVV (Pays-Bas)

Amsterdam, 25 et 26 octobre 1965

La Fédération "Mercurius" (travailleurs du commerce, des banques et des assurances - NVV) a tenu son 10ème Congrès à Amsterdam, les 25 et 26 octobre 1965.

Nous reproduisons ci-après le texte de la résolution concernant l'égalité des rémunérations masculines et féminines adoptée par le Congrès :

"Le Congrès, ayant pris connaissance de la résolution du 30 décembre 1961 du Conseil de ministres de la Communauté économique européenne aux termes de laquelle toutes discriminations dans la rémunération des travailleurs masculins et féminins devront être entièrement supprimées, avant le 31 décembre 1964;

- "- constate que jusqu'à présent l'objet de cette résolution n'a pas encore été réalisé aux Pays-Bas;
- "- estime que, de par les obligations qui découlent pour lui de l'adhésion des Pays-Bas comme Etat membre de la CEE, le gouvernement est responsable de la mise en oeuvre de la résolution du 30 décembre 1961;
- "- considère que le gouvernement doit prendre toutes mesures à cet effet;
- "- invite le bureau à entreprendre, en accord étroit avec le NVV, les démarches afin que soit rapidement et pleinement réalisé le principe de l'égalité de rémunération des travailleurs féminins et masculins".

UN "STATUT EUROPEEN DU JOURNALISTE"
PROPOSE AU 79ème CONGRES DU SYNDICAT
DES JOURNALISTES FRANCAIS (CFDT)

Paris, 21 - 23 mai 1965

Le 79ème Congrès national du syndicat des journalistes français (SJF - CFDT) s'est tenu à Paris au mois de mai dernier, présidé tour à tour par Latu, Andreu et Carité.

A. Tisserand, secrétaire général, a commenté le rapport moral de l'organisation. Le rapport présenté par René Blanchier a montré, s'il en était besoin, que les orientations du syndicat sont d'ores et déjà franchement tournées vers l'organisation de l'Europe. En étendant ses préoccupations et ses études aux problèmes de la presse européenne, le SJF obéit d'ailleurs à sa vocation universaliste ou plus exactement aux priorités déterminées par les stimulants de cette vocation. C'est ainsi que se trouvent reliés dans une même perspective rapprochée l'objectif de la liberté d'expression et d'opinion dans une Europe unie et celui de la remise en ordre de la profession en France. C'est ainsi aussi que sur le plan de l'action pratique se justifie la demande d'un statut français pour servir de modèle au statut européen.

Pour le SJF l'organisation de l'Europe ne peut être conçue uniquement selon des critères d'efficacité se rapportant à l'économie, à la diplomatie et à la défense communautaire. Constatant que l'Europe, d'étape en étape, achève d'harmoniser ses économies et tend, en conséquence, à se donner dès à présent des dénominateurs politiques communs, R. Blanchier a déclaré : "Du fait de nos options personnelles, des options traditionnelles de notre syndicat, nous sommes évidemment acquis à l'idée de l'unification européenne; mais pas à l'unification sous n'importe quel régime ni dans n'importe quelles conditions. Cela implique, pour nous, des garanties préalables quant aux institutions politiques, notamment quant aux droits et aux devoirs des journalistes". A propos des moyens d'action envisagés par le syndicat, il a précisé : "Notre tâche à nous, syndicalistes CFDT, est de tout mettre en oeuvre pour que la France réalise la première dans sa législation et ses institutions un statut de l'entreprise de presse qui assure la sauvegarde de la liberté d'opinion, de l'indépendance d'esprit et de la dignité de ceux qui font les journaux. Nous proposons et nous voulons obtenir une distinction légale entre les droits des propriétaires à gérer financièrement et commercialement l'entreprise et les droits des journalistes au contrôle de la gestion et à la défense de la personnalité propre des équipes rédactionnelles".

"Statut européen du journaliste"

Le rapporteur s'est attaché à dégager les éléments constitutifs d'un "Statut européen du journaliste" en procédant à une analyse comparative des

données les plus significatives des statuts respectifs des journalistes et de la presse dans les six pays du Marché commun : règles de droit, conventions collectives, conditions d'entrée et de travail dans la profession ... Il a également présenté et commenté le projet de "directive", concernant la presse, de la CEE ainsi que le rapport de la commission du Parlement européen sur cette "directive". Ses observations peuvent se résumer ainsi :

"La presse est devenue une industrie exigeant des investissements importants et, de ce fait, à défaut d'un statut légal préservant le caractère particulier de la profession, les rédactions qui expriment des idées et rendent compte des événements risquent d'être broyées par les pouvoirs publics ou les pouvoirs d'argent. En France, cette situation est illustrée par des cas extrêmement inquiétants, tels ceux de "Libération", "Paris-Press", "La Dépêche" de St-Etienne ... Pourtant, c'est la législation française qui offre encore, dans ses textes, le plus de garanties aux journalistes (en particulier, la disposition relative à la clause de conscience) ainsi qu'au public (notamment, la réglementation permettant le contrôle des transferts d'action et interdisant les participations occultes à une entreprise de presse). C'est également en France que l'on constate l'attitude la plus libérale quant à l'établissement de journalistes et de journaux étrangers. Mais cette attitude libérale et ces garanties légales se révèlent désormais insuffisantes pour empêcher que le journaliste soit sans défense devant les éditeurs de journaux ou les directions d'agences de presse et de stations de radio et de télévision. Considérée dans la perspective de l'intégration européenne, l'absence d'un véritable "Droit de la presse" constitue une grave menace pour les libertés politiques. Si dans des pays comme la France, la Belgique et l'Italie, les notions d'indépendance et de liberté, de même que les relations du journaliste avec son journal, son attitude professionnelle et son statut social découlent d'usages fortement enracinés, ceux-ci sont de plus en plus contrariés par une "nouvelle vague" de patrons qui considère trop souvent l'organe de presse comme une marchandise ordinaire et le journaliste lui-même comme un prolétaire dont le métier serait d'écrire à propos de n'importe quoi et sur commande. Ce qui n'est pour l'instant, en France du moins, qu'un état d'esprit, qu'une tendance de certains patrons de la presse, peut fort bien devenir, si l'on n'y prend garde, un privilège consacré, incontestable, inscrit dans les futures lois européennes. A cet égard, deux constatations s'imposent : d'une part, étant de moins en moins représentés parmi les propriétaires des grandes entreprises de presse, les journalistes subissent beaucoup plus qu'ils ne l'influencent le sort de la profession; d'autre part, des règlements touchant la presse sont préconisés par les organismes européens, dans le cadre du traité de Rome, sans que les syndicats de journalistes aient été appelés à faire connaître leurs avis et à exposer leurs positions.

Quant à la situation matérielle et sociale des journalistes européens, il apparaît qu'elle est sensiblement équivalente dans les six pays du Marché commun si l'on compare des "moyennes" résultant de situations réelles et plus particulièrement des collaborations aux grands quotidiens. Mais les traitements de base indiqués dans les barèmes professionnels sont bien moins favorables en France. C'est ainsi notamment que le barème parisien se situe

au niveau des barèmes minimums prévus en Allemagne pour les journaux dont le tirage ne dépasse pas 3.000 exemplaires !

"Droit européen de la presse"

Dans la partie du rapport consacrée aux projets élaborés dans le cadre du traité de Rome en vue d'assimiler les entreprises de presse aux entreprises commerciales et artisanales, R. Blanchier, après avoir précisé les critiques du SJF, a ajouté : "Nous professons, bien sûr, que le rôle et le statut du journaliste, qu'il soit salarié ou non, relèvent essentiellement du domaine politique et de valeurs qui ne peuvent être subordonnées à l'arbitrage des seuls intérêts commerciaux. S'il doit y avoir osmose entre les entreprises de presse et les journalistes de l'Europe, nous voulons qu'elle soit précédée de définitions claires et de garanties fondamentales correspondant à nos exigences traditionnelles des libertés et de la démocratie. Il faut, si l'on n'a pas le goût de l'aventure, que soient précisées préalablement les conditions dans lesquelles le journaliste sera dans l'Europe de demain le témoin de son temps, le porte-parole et l'interprète de l'opinion publique, l'enquêteur et l'informateur, le commentateur et le critique ...".

Exposant ensuite les raisons très différentes qui suscitent également de la part des organisations patronales de la presse française des objections à cette "directive", il a déclaré : "Nous sommes animés par le souci de protéger avant tout la liberté et l'indépendance de la profession; de leur côté les organisations patronales françaises sont préoccupées d'abord par l'équilibre économique de leurs entreprises; entre ces deux positions il n'y a peut-être qu'une différence de nuances et d'accent; des solutions communes devraient pouvoir être recherchées et trouvées; encore faudrait-il que l'on veuille bien se prêter à des débats et à des révisions".

La tâche à accomplir "complexe et difficile" a été plus particulièrement définie dans la conclusion suivante : "Il s'agit tout d'abord de ne pas laisser s'élaborer sans les journalistes, sinon contre eux, un "Droit européen de la presse" dont dépendront en définitive le rôle et le statut du journaliste dans l'Europe de demain. Il s'agit ensuite d'imaginer et de faire adopter des propositions de garanties légales qui pourraient le mieux concrétiser nos conceptions de la liberté de la presse, de l'indépendance du journaliste et des responsabilités et des devoirs qui en sont la contrepartie. Il s'agit enfin d'établir en accord avec les autres syndicats de journalistes un programme d'action et d'information ayant pour objectif la sauvegarde matérielle et morale de la profession à l'échelle européenne. Ce n'est qu'en agissant ainsi que nous contribuerons utilement à la construction de l'Europe. Mais pour cela il nous faut réunir tous les concours possibles, ceux des journalistes naturellement et aussi ceux d'hommes politiques, de juristes et de larges secteurs de l'opinion publique".

La résolution adoptée

Parmi les résolutions adoptées par le Congrès, figure un texte relatif à la coopération européenne et les activités de presse, formulé comme suit :

"Au moment, où, dans le cadre du Marché commun s'élaborent des règlements et des ententes touchant la presse, le Congrès du SJF proclame que le sort de la profession ne peut être l'affaire exclusive des représentants des intérêts financiers et commerciaux; le SJF s'élève contre l'attitude des organisations patronales de la presse qui refusent d'associer les syndicats de journalistes aux discussions en cours, il demande au Conseil national du syndicat de s'attacher à la défense de la profession à l'échelle européenne en accord avec les syndicats de journalistes français et avec les organisations de journalistes des autres pays du Marché commun".

A l'issue du Congrès, le bureau ci-après a été désigné :

Président	: M. Carité
Vice-président	: F. Roux
Secrétaire général	: A. Tisserand
Secrétaire général adjoint et trésorier général	: M. Cluzeau
Trésorier adjoint	: R. Boulangier
Membres	: P. Andreu, R. Blanchier, F. de Lagarde, H. Le Pelley

LE 9ème CONGRES DE LA FEDERATION DES INDUSTRIES DE L'ENERGIE ELECTRIQUE ET DU GAZ (FORCE OUVRIERS)

Le 9ème Congrès de la Fédération nationale des industries de l'énergie électrique et du gaz, affiliée à la CGT-FO (France), qui vient de se tenir à Paris, a affirmé "son attachement à la construction d'une Europe démocratique, intégrée sur le plan économique et politique grâce à l'instauration d'une véritable supranationalité, gage de paix et de prospérité pour les travailleurs européens". Ch. Werbrouck a été confirmé secrétaire général de la Fédération.

PRISES DE POSITION
DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

LES PROBLEMES DE LA CONCENTRATION ECONOMIQUE
DANS LES PAYS DE LA CEE EXAMINES PAR
LE COMITE METAL CISL

Bruxelles, 3 novembre 1965

Lors de sa réunion du 3 novembre 1965 tenue à Bruxelles, le Comité européen des syndicats métaux (Comité métal) s'est penché sur les questions relevant de la concentration économique dans les pays de la CEE.

"Le Comité métal constate que les syndicats métaux doivent juger positivement les mouvements rationnels de concentration économique ayant pour conséquences un renforcement de la productivité et du potentiel de concurrence.

"Le Comité métal soutient la Commission dans les efforts qu'elle déploie en vue d'organiser un contrôle efficace grâce auquel pourra être évitée la formation de Konzern économiques à caractère de monopole, source de distorsions de concurrence et de sérieux obstacles économiques et sociaux dans le Marché commun.

"Les syndicats métaux revendiquent la possibilité illimitée d'exercer leur influence sur tous les mouvements concentrationnistes lourds de conséquences afin que des amendements faits en temps utile, des garanties salariales et d'autres mesures de protection en matière sociale puissent préserver les travailleurs des suites préjudiciables pour eux que pourraient avoir les concentrations.

"En outre, le Comité métal a pris position en matière de construction navale. Il estime toujours que les propositions faites jusqu'à présent par la Commission de la CEE pour l'octroi de subventions à la construction navale ne pourront suffire, à la longue, à amener une amélioration de la situation concurrentielle vis-à-vis de la construction navale japonaise. C'est pourquoi ces propositions devraient être suivies, le plus rapidement possible, d'un programme de structure pour la construction navale.

"Le Comité métal a terminé les enquêtes qu'il a lui-même menées sur la situation sociale des travailleurs dans les Usines Philips des six pays. Ces enquêtes sont actuellement livrées à l'examen des syndicats métaux et des conseils d'entreprise de Philips".

POLITIQUE COMMUNE DES TRANSPORTS :
PRISES DE POSITION DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Bureau du Comité syndical des transports de la Communauté (ITF - CISL)

"Les syndicats des transports de la Communauté, affiliés à la Fédération internationale des travailleurs du transport (ITF-CISL), poursuivront, ensemble avec les organes de la CEE, leurs travaux visant à l'harmonisation de la politique des transports dans le Marché commun". C'est ce que vient de déclarer, au cours d'une récente session extraordinaire, le Bureau du Comité syndical des transports de la Communauté (ITF), qui groupe les syndicats des transports au niveau des Six.

En ce qui concerne la décision en matière de politique tarifaire dans les transports adoptée par le Conseil de ministres de la CEE du 22 juin 1965, la note du Comité dit notamment : "Les syndicats des transports craignent que la mise en vigueur de l'accord intervenu au sein du Conseil n'entraîne une distorsion accrue de la concurrence et ne compromette le niveau de vie et d'emploi ainsi que la position concurrentielle des entreprises de transport (...). Si le Bureau du Comité syndical des transports de la Communauté (ITF), conscient de sa responsabilité dans la politique commune des transports, veut néanmoins approuver la proposition de compromis politique du Conseil, son accord dépendra de la réalisation des conditions préalables ci-dessous :

1. Les critères d'établissement des tarifs dans les transports doivent être fixés par la Commission de façon à exclure toute concurrence ruineuse;
2. La Commission doit, par un contrôle effectif de la capacité des transports, garantir un équilibre sain entre l'offre et la demande de transport;
3. La mise en vigueur d'une politique sociale de progrès garantissant aux travailleurs du transport une participation équitable à la croissance économique générale et au progrès social".

Comité européen des transports CISC

Le Comité européen des transports (CISC) a également publié une note concernant les décisions du Conseil de ministres de la CEE du 22 juin 1965.

Cette note prend d'abord position sur la décision relative à l'harmonisation de certaines prescriptions ayant une incidence sur la concurrence dans le domaine des transports (décision du Conseil du 9 mars 1965).

Après avoir relevé la portée plutôt restreinte des mesures prises, le CET se réjouit cependant de l'adoption de la décision qui marque un progrès sur la voie de l'égalisation des conditions de concurrence. A ce sujet, il est regretté que le problème fondamental de l'imputation des coûts d'infrastructure n'a pas encore pu être réglé.

Au sujet des dispositions sociales contenues dans la décision, le CET s'exprime comme suit :

- "- l'indispensable coordination sur le plan social entre les différents modes de transport est réglée de façon vague et incomplète et aucune date limite n'a été prévue pour sa réalisation;
- "- la régression par rapport au projet initial de la Commission et notamment en ce qui concerne l'introduction du livret de contrôle, le système de contrôle doit non seulement permettre d'effectuer un contrôle sur les dispositions relatives à la durée du travail, mais également sur toutes les dispositions relatives à l'ensemble des conditions de travail (y compris la composition des équipages);
- "- les mesures spéciales touchant la sécurité sociale : aucune disposition y relative ne figure dans le texte adopté.

"Le CET croit en outre que l'harmonisation sociale au sein de chaque mode de transport peut être stimulée par la constitution et le fonctionnement régulier d'un comité paritaire consultatif pour chaque mode de transport et par la création d'un comité paritaire central, composé de représentants des trois modes de transport, susceptible de promouvoir considérablement la coordination sociale dans le progrès entre les trois modes de transport".

La seconde partie de la note est consacrée à l'accord de principe intervenu le 22 juin 1965 au Conseil de ministre concernant l'organisation du marché du transport.

1. La formation des prix et la réglementation tarifaire

"En ce qui concerne la politique tarifaire, le CET souligne la nécessité que les différentes obligations tarifaires imposées aux modes de transport doivent aboutir à des effets économiquement équivalents. Constatant également que la réglementation tarifaire projetée laisse libre la formation de prix pour d'importants courants de trafic, l'organisation syndicale craint que cette situation ne conduise à une concurrence ruineuse dont les travailleurs des transports seraient la première et la plus grande victime. Un tel développement, en contradiction flagrante avec les objectifs du traité de Rome, ne saurait être admis par le CET qui en outre formule de sérieuses réserves vis-à-vis des points suivants :

- la composition et le fonctionnement du Comité de surveillance du marché;
- la forme de publicité envisagée pour les tarifs;
- la clause de sauvegarde".

2. Réglementation de la capacité de transport et imputation des charges d'infrastructure

"Le CET insiste pour qu'une solution à ces deux problèmes intervienne au cours de la première étape, conformément aux intentions du Conseil :

- a) Réglementation de l'accès à la profession de transporteur et de son exercice et définition des méthodes de contrôle de la capacité de transport. Le CET estime que la réglementation de la capacité de transport a acquis une importance accrue du fait de la plus grande libéralisation intervenue en matière de formation de prix.
- b) Une solution commune au problème de l'imputation des charges d'infrastructure. Cette solution devra aboutir à l'égalité de traitement dans ce domaine fondamental et pourra de la sorte contribuer considérablement à réaliser l'égalité des conditions de concurrence entre les trois modes de transport".

La note conclut affirmant que "le CET attend avec intérêt les nouvelles propositions que la Commission soumettra au Conseil, en exécution de l'Accord de principe intervenu et il ne manquera pas de faire connaître ses vues en temps opportun".

SIXIEME CONFERENCE EUROPEENNE DE L'INTERNATIONALE DU PERSONNEL DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES (IPTT-CISL)

Paris, 19 - 22 octobre 1965

La 6ème Conférence européenne de l'Internationale des PTT s'est tenue à Paris, du 19 au 22 octobre dernier.

Plus de cent délégués de trente syndicats des PTT dans quinze pays ont pris part à la conférence qui s'est déroulée sous la présidence de R. Viaud, secrétaire général de la Fédération syndicale des travailleurs des PTT (Force ouvrière), assisté de A. Poncelet (CGSP-FGTB, Belgique).

A l'ordre du jour soumis à l'examen des participants figuraient, entre autres, les points suivants :

- Intégration économique européenne sur le plan de la Communauté des six pays (rapporteurs : R. Smith (Grande-Bretagne) et W. Schugens (Belgique));
- Participation des organisations syndicales aux travaux de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (rapporteur : S. Nędzynski, secrétaire général de l'IPTT).

Plusieurs résolutions ont été adoptées à l'issue des travaux de cette conférence. Ainsi la conférence a notamment décidé de la création d'un comité syndical PTT de la CEE, au niveau des six pays.

Pour ce nouvel organisme, l'IPTT revendique une représentation syndicale permettant de contribuer à une harmonisation tant dans l'intérêt des usagers (tarifs, services) que dans celui du personnel (conditions de travail, rémunérations).

Par ailleurs, la conférence a réaffirmé son exigence de la reconnaissance de son droit de présence aux réunions des conférences européennes des administrations des postes et télécommunications. Dans ce but, un appel a été lancé aux ministres du CEPT et, il a été également décidé de poursuivre les démarches sur le plan des administrations et aussi auprès du Conseil de l'Europe.

REUNION DU "COMITE CEE" DE LA
FEDERATION INTERNATIONALE
DES EMPLOYES ET TECHNICIENS (FIET-CISL)

Bruxelles, 28 septembre 1965

Le "Comité CEE" de la Fédération internationale des employés et techniciens (CISL) s'est réuni à Bruxelles, le 28 septembre dernier, sous la présidence de O. Leclercq, président de la SETCA (FGTB, Belgique). Le Comité a officiellement accueilli un nouvel affilié "la Fédération des employés privés du Grand-Duché de Luxembourg" qui avec ses 10.000 membres représente à peu près les 75 % des travailleurs non manuels de ce pays.

Le Comité a procédé ensuite à un large échange de vues sur le programme de ses activités futures, à savoir : l'automatisation, les horaires de travail, la comparaison des salaires au sein du Marché commun, la libre circulation des travailleurs non manuels, la reconnaissance internationale des diplômes des travailleurs non manuels, spécialement les diplômes de techniciens, formation professionnelle et le statut du voyageur de commerce.

Le Comité a également exprimé l'espoir de voir naître "une nouvelle Europe intégrée, débarrassée de toutes pensées nationalistes dominantes". Avant la réunion du Comité, les représentants de la FIET avaient eu un entretien à la direction générale "Marché intérieur" de la CEE afin de discuter des nouvelles directives, relatives à la libre circulation des ingénieurs et du programme de formation minimum pour les techniciens pharmaceutiques.

L'ACTION DE LA CECA POUR LES LOGEMENTS OUVRIERS :
UNE REUNION DE LA FEDERATION DE LA METALLURGIE "FORCE OUVRIERE"

Paris, 25 septembre 1965

La Commission administrative de la Fédération FO de la Métallurgie, élargie aux délégués FO dans les commissions régionales de logements-CECA, s'est réunie le 25 septembre 1965 en Conseil fédéral.

Les problèmes de la construction européenne étaient à l'ordre du jour. Une conférence d'information sur l'action de la Haute Autorité de la CECA en faveur du logement des travailleurs a été donnée par M. Michel, directeur à la direction générale "Problèmes du travail, assainissement et reconversion" de la Haute Autorité de la CECA, et par M. Zollner, chef de la division "Maisons ouvrières" du même organisme.

Cette conférence a dressé le bilan des moyens mis à la disposition des sidérurgistes et des mineurs des six pays pour la construction de logements.

Depuis 1954, l'aide globale de la Communauté se chiffre par un apport de 230.000.000 de dollars, soit une participation partielle au financement de plus de 100.000 logements. Une nouvelle tranche d'aide en cours s'élève à 20.000.000 de dollars.

"Les militants de la Fédération FO de la métallurgie se sont félicités de ce bilan positif dans les interventions sociales de la CECA et ont marqué leur insistance pour que l'action de la Haute Autorité se continue et s'intensifie encore. Ils ont aussi, au cours de cette journée, évalué les graves conséquences économiques et sociales que comportait une remise en cause de la construction européenne et manifesté leur inquiétude et leur désapprobation face aux récentes déclarations du président de la République et de certains membres du gouvernement.

"Les militants de la Fédération FO de la Métallurgie ont ainsi réaffirmé leur attachement à la construction européenne qui s'est révélée, à la fois, comme un facteur d'expansion économique pour les six pays, un moyen d'harmonisation et de progrès de conditions des travailleurs et, surtout, comme une grande oeuvre de paix entre les peuples. Ils mettront tout en oeuvre pour que continue cette construction, pour qu'elle s'élargisse aux autres pays démocratiques, pour qu'une authentique Europe démocratique et sociale s'édifie.

"Les militants de la Fédération FO de la métallurgie, considérant que, plus que jamais, la solution des grands problèmes économiques et sociaux de l'heure exige l'action d'organismes supranationaux renforcés, souhaitent que le gouvernement français reprenne sans tarder les négociations de Bruxelles".

LES SYNDICATS FSM ET LE MARCHÉ COMMUN

LA CGIL ET LA CGT DECIDENT LA CREATION
D'UN COMITE PERMANENT DE COORDINATION ET
D'INITIATIVE POUR L'UNITE D'ACTION SYNDICALE
EN EUROPE OCCIDENTALE

Rome, 25 et 26 novembre 1965

Une rencontre entre des délégations de la CGT (France) et de la CGIL (Italie) a eu lieu à Rome, les 25 et 26 novembre dernier. Ces deux organisations sont affiliées à la Fédération syndicale mondiale (FSM). L'objet de cette rencontre était : la création d'un "Comité permanent de coordination et d'initiative pour l'unité d'action syndicale en Europe Occidentale".

Les possibilités de réaliser cette initiative avaient été discutées au cours du récent congrès de la FSM qui a eu lieu à Varsovie du 8 au 22 octobre. Un accord avait été alors conclu dans ce sens (1).

Après la rencontre des 25 et 26 novembre, un communiqué a été publié, en même temps à Rome et à Paris, dont nous reproduisons, pour information, le texte ci-après :

"Les délégations de la CGIL et de la CGT conduites par les secrétaires généraux des deux Centrales, Agostino Novella et Benoît Frachon, se sont rencontrées, à Rome, les 25 et 26 novembre 1965.

"Elles ont fait le point de l'application positive de leur accord et de leur déclaration commune adoptée lors de leur rencontre précédente, à Paris, le 8 décembre 1964, et souligné les heureux développements des contacts fructueux intervenus aux différents échelons entre les organisations affiliées aux deux centrales.

"Les nouveaux développements de la situation dans les pays du Marché commun et dans toute l'Europe occidentale, renforcent leur conviction de la nécessité de réaliser le front commun des travailleurs et des syndicats de tous ces pays contre les monopoles.

(1) Voir compte rendu sur le VIème Congrès de la FSM de H. Krasucki au Comité confédéral national de la CGT (Limoges, 4 et 5 novembre 1965) dans "Le Peuple" organe officiel de la CGT n° 739, pages 25 à 29; déclaration de A. Novella, secrétaire général de la CGIL, à son retour de Varsovie, dans "Bulletin d'information" (édition française) du département international de la CGIL, n° 31 de novembre 1965, pages 1 et 2.

"L'évolution accélérée de la concentration monopoliste nationale et internationale, la coordination des politiques économiques, l'emprise accrue des monopoles sur l'Etat et la détérioration de la condition des travailleurs qui en résulte, imposent la recherche et la réalisation de l'unité d'action internationale.

"Dans le mouvement syndical en Europe occidentale, le courant favorable à cette unité grandit, il se manifeste dans différentes organisations et se traduit par des rapprochements déjà appréciables.

"Dans ces conditions, et en vue de répondre à cette situation ainsi qu'aux problèmes concrets qui en découlent, la CGT et la CGIL sont convenues de donner un élan nouveau à leurs initiatives, de mettre en commun toutes leurs forces pour faire progresser l'unité d'action des travailleurs et des syndicats d'Europe occidentale, quelles que soient leurs affiliations internationales.

"C'est pourquoi elles ont décidé :

1. La constitution d'un "Comité permanent de coordination et d'initiative entre la CGIL et la CGT pour l'unité d'action syndicale en Europe occidentale", chargé de prendre les mesures concrètes de travail pour la réalisation de ces buts. Le Comité est composé des camarades Krasucki, Caille, Berteloot, Mascarello, Hernio pour la CGT; et des camarades Lama, Mosca, Foa, Dido, Scalia pour la CGIL;
2. L'adoption d'une déclaration destinée aux Centrales et à l'ensemble du mouvement syndical en Europe occidentale;
3. Des initiatives communes pour :
 - la reconnaissance de leur droit à représenter les travailleurs français et italiens dans les institutions du Marché commun et agir, dans le cadre des attributions reconnues aux syndicats par le traité de Rome, pour la défense des intérêts des travailleurs;
 - promouvoir, au niveau des six pays, le front commun des travailleurs et de leurs organisations syndicales.
4. Des mesures pour renforcer la coopération, l'échange d'expériences et les relations amicales entre les deux Confédérations et leurs organisations affiliées à tous les niveaux.

"La CGT et la CGIL ont conscience qu'en agissant ainsi elles oeuvrent, non seulement à la défense des travailleurs de France et d'Italie, mais qu'elles apportent une contribution concrète à la réalisation de l'unité d'action des organisations syndicales des pays d'Europe occidentale.

"Ont participé à la rencontre :

Pour la CGIL : A. Novella, secrétaire général; G. Mosca, secrétaire;
L. Lama, secrétaire; F. Montagnani, secrétaire; R. Scheda,
secrétaire; M. Dido, vice-secrétaire; V. Fao, secrétaire;

Pour la CGT : B. Frachon, secrétaire général; A. Berteloot, secrétaire;
M. Caille, secrétaire, H. Krasucki, secrétaire; L. Mascarello,
secrétaire".

II. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE

POLITIQUE GENERALE

"AU CONGRES DU MOUVEMENT EUROPEEN, A. COOL DEFINIT LES ORIENTATIONS FONDAMENTALES D'UNE CONSTRUCTION DE L'EUROPE" - "Au travail" (CSC, Belgique), n° 39 du 16.10.65, page 5.

Au Congrès du Mouvement européen qui s'est tenu à Cannes du 1er au 3 octobre, Auguste Cool, parlant au nom de l'Organisation européenne de la CISC, a fait connaître au Congrès la position de celle-ci en face de la situation actuelle de la construction européenne.

"Ce qui est indispensable", a notamment déclaré M. Cool, "c'est de réaffirmer avec force, mais aussi avec beaucoup de réalisme, un certain nombre d'orientations que nous devons considérer comme fondamentales et dont l'application doit être poursuivie en tout cas par tous ceux qui veulent voir se réaliser une Europe réellement intégrée et unifiée".

"Quelles sont ces orientations ? (...) Tout d'abord, il nous semble - a précisé le président de la CSC - qu'il faut faire tout ce qui est en notre pouvoir pour sauvegarder l'unité des Six. A cet effet, il est peut-être concevable de discuter sur l'intégration dans certains aspects formels et institutionnels, même si cela est une chose pénible pour tous ceux qui s'impatientent de voir la réalisation complète de la Communauté".

"En deuxième lieu, nous estimons que l'Europe doit s'élargir et s'ouvrir mais pas à travers une crise entre les Six qui constituent le noyau. En effet, un tel élargissement pourrait être plutôt un relâchement de l'oeuvre entreprise. L'Europe doit s'élargir et s'ouvrir par une détermination commune des 6 partenaires du Marché commun, qui serait le fruit d'un compromis - peut-être - mais d'un compromis constructif et valable".

"Arrivé à notre troisième orientation, je dois - a déclaré le président Cool - me tourner vers le gouvernement français. Celui-ci doit comprendre (...) qu'il a le devoir et aussi l'intérêt de rester solidaire avec ses 5 partenaires du traité de Rome. Mais, à leur tour, ces derniers doivent veiller à ne pas adopter, dans un moment d'impatience ou de mauvaise humeur, explicable mais inopportun, des attitudes qui pourraient être considérées, à tort ou à raison, par le gouvernement français, comme provocantes. On donnerait ainsi à tous ceux qui ne partagent pas notre conception de l'Europe un prétexte et un alibi pour freiner le progrès de l'intégration européenne".

"Notre 4ème orientation fondamentale - et c'est à mon avis le point central, le point clé - c'est qu'il est en tout cas impensable de renoncer à la finalité politique de l'intégration européenne, même si l'on accepte, parce qu'on y est bien forcé, d'en discuter certaines formes et leur rythme de réalisation. Et enfin, si nous parlons de finalité politique de l'intégration européenne comme point central et essentiel de notre option, il faut

dire que l'Europe doit poursuivre la réalisation d'une vraie démocratie politique, économique et sociale. Cela pose un problème du contenu et de l'orientation de l'intégration européenne".

"Ce qui est essentiel, c'est de sauvegarder et de renforcer, à travers toutes les épreuves, la solidarité, gage indispensable de cette communauté" a ajouté M. Cool.

"L'Organisation européenne de la CISC - a conclu A. Cool - s'efforcera d'assurer à ce Congrès une participation constructive et active. Sans doute avez-vous pu constater que nous avons cru devoir, dès le départ de ce Congrès recommander une certaine souplesse et une certaine prudence quant aux moyens de sortir de la crise. Mais il ne peut s'agir, dans notre esprit, que d'une souplesse quant aux moyens et quant aux méthodes. Ceci nous permet de déclarer avec d'autant plus de force, en terminant cette intervention, qu'il n'y a pas de compromis possible sur ce qui est fondamental, à savoir le Traité et la finalité politique de l'intégration européenne. Cette finalité doit être réaffirmée par ce Congrès avec la plus grande fermeté. Elle constitue l'objectif auquel il ne nous est pas possible de renoncer, et elle constitue l'objectif sur lequel il n'est pas possible de transiger".

"POLITIQUE GENERALE - L'EUROPE A 5 OU A 6 ?" - "L'Action" (Belgique); n° 43 du 30.11.65, page 1.

L'hebdomadaire de Charleroi écrit que cette question se pose depuis l'absence de la France des réunions de Bruxelles.

"Il est évidemment trop tôt - précise cet hebdomadaire - pour pouvoir y répondre, puisque la France va vers des élections présidentielles. Notons cependant que si les représentants politiques français poursuivent la politique de l'absence au niveau communautaire, leurs techniciens, par contre, ont reçu ordre d'assister aux travaux du Fonds agricole, où, comme par hasard, les premiers concours financiers viennent d'être octroyés, y compris à la France. Celle-ci pourra-t-elle ignorer ses devoirs tout en acceptant les avantages de la Communauté ? Est-elle certaine de sauver son agriculture, déjà si mal en point en dehors de la Communauté ? Ce sont là autant d'éléments que les 5 auront à mettre dans la balance des discussions à venir et qui, on l'espère, se dérouleront avec le seul souci de préserver exclusivement les intérêts de tous les européens".

"A PROPOS DE LA DERNIERE REUNION DU COMITE EXECUTIF DU SECRETARIAT SYNDICAL EUROPEEN", par H.G. Buitier - "Syndicats" (FGTB, Belgique), n° 41 du 16.10.65, page 6 (1).

(1) Cet article a été publié également dans "Conquista del Lavoro" (CISL - Italie) n° 43 et dans "Il Lavoro Italiano" (UIL - Italie) n° 39.

Commentant la conférence de presse du président de la République française mettant en cause une évolution que les syndicats avaient pris l'habitude de considérer comme irréversible, M. Buitter, secrétaire général du Secrétariat syndical européen, écrit notamment :

"L'affirmation du président français selon laquelle la crise présente résulte de la mauvaise volonté des partenaires qui, au 30 juin 1965, n'ont pas respecté leurs engagements en matière agricole, n'est qu'un prétexte. Pour comble, il se situe dans un domaine qui démontre précisément le manque de fondement des critiques aux institutions communautaires.

"Depuis 1958, la Communauté a graduellement mis en pratique la politique agricole commune, dont le traité de Rome n'annonçait que les principes. Les résultats de cette politique ne sont pas le fruit de l'effort d'imagination de la seule délégation française, mais ont été obtenus grâce à la ténacité de la Commission européenne, qui a préféré attaquer le problème de l'agriculture dans son ensemble et qui n'a pas accepté certaines solutions de facilité, que le Traité lui offrait, pourtant.

"Les réalisations dans le domaine agricole - ajoute Buitter - prouvent à suffisance la nécessité de la Commission européenne et l'efficacité de son rôle (...). Vouloir construire l'intégration européenne - écrit encore le secrétaire général du Secrétariat syndical européen - sur la bonne volonté permanente des Etats participants, est une utopie, ainsi que l'ont prouvé les échecs répétés d'efforts antérieurs dans ce sens. La collaboration entre Etats n'est valable, à la longue, que dans un esprit de confiance entre des hommes qui cessent d'être des diplomates se permettant n'importe quelle manœuvre au nom du principe dépassé de la raison d'Etat pour devenir des négociateurs travaillant dans un intérêt commun".

"Dans une telle constellation - précise encore Buitter - l'élément stimulant appartient à la Commission européenne, dont le rôle est de trouver des solutions dans l'intérêt de toute la Communauté et de provoquer, sur base de ses propositions, une confrontation entre les représentants des Etats membres. Il est, dès lors, plus que regrettable que le système du veto pratiqué par le truchement de conférences de presse compromette, en détruisant la confiance mutuelle, un climat progressivement créé".

"Depuis l'entrée en vigueur des traités de Paris et de Rome - écrit encore H. Buitter - les organisations professionnelles ont résolument opté pour l'intégration européenne. Autour de la Commission, un ensemble d'organisations patronales et ouvrières européennes se sont progressivement constituées qui prouvent qu'aussi bien les employeurs que les travailleurs ont compris que nombre de leurs problèmes peuvent de moins en moins être résolus dans le cadre strictement national, mais doivent être mesurés à l'échelle européenne. C'est ce qu'a très bien compris le mouvement syndical libre, qui a concrétisé ses conceptions en adoptant en commun certaines priorités sur le plan social dans un programme d'action (...). En même temps, le mouvement syndical a décidé la création d'un fonds commun, dont la tâche est de

promouvoir les mesures destinées à renforcer l'organisation des fédérations et des confédérations affiliées à la CISL dans les pays membres de la CEE".

"De ce qui précède - conclut H. Buitter - il ressort clairement que la classe ouvrière n'accepte pas le retour en arrière. A nos yeux, la crise ne porte pas sur une contribution d'un pourcentage en plus et en moins à un budget agricole, mais conserve le choix entre le chaos dans les relations entre Etats qui fut à l'origine de deux guerres mondiales, ou l'établissement d'une Europe unifiée dont la vocation démocratique garantit le bien-être des peuples et contribue au maintien de la paix en Europe et dans le monde. Devant ce choix, le mouvement syndical européen s'oppose à toute solution de la crise qui mettrait en danger l'originalité même du traité de Rome, et plus particulièrement le droit d'initiative et de proposition de la Commission et l'association des organisations syndicales aux décisions communautaires".

"SYNDICALISTISCHE SAMENSPRAAK OVER EUROPA TE ANTWERPEN" (18.9.65)

"UN COLLOQUE SYNDICALISTE SUR L'EUROPE A ANVERS" (18.9.65) - "De Werker" (ABVV, België), n° 38 du 25.9.65, page 3; "De Spectator" (supplément du Nieuwe Gids) du 2-3.10.65, pages 1 et 7; "Syndicats" (FGTB, Belgique), n° 38 du 25.9.65, page 4.

Idéologie et structure du syndicalisme dans l'Europe d'aujourd'hui - syndicalisme et institutions démocratiques européennes, tel était le double sujet que Louis Major, pour la FGTB, et Auguste Cool, pour la CSC, ont traité à l'occasion d'un colloque organisé à Anvers par le Centre européen d'études et de documentation.

Louis Major a traité de l'idéologie et de la structure du syndicalisme européen. Après avoir parlé du Benelux et de la CECA, il devait déclarer : "En tant que membres des délégations officielles qui ont préparé les traités de la CEE et d'Euratom, les représentants des travailleurs ont de nouveau insisté pour que l'on tienne aussi compte de l'homme, du travailleur, et pas seulement des techniques".

L'orateur rappelle que la CEE et l'Euratom représentent un recul par rapport à la CECA. "Le mouvement syndical reste toutefois fidèle à l'idée européenne parce qu'il est fermement convaincu que l'on ne peut plus revenir en arrière. Personne ne peut plus, aujourd'hui, bloquer l'Europe".

Louis Major insiste ensuite sur la tâche du syndicalisme en Europe et conclut : "L'objectif premier de la construction européenne doit être la création d'une plus grande prospérité pour tous. Dans notre pays, en tout cas, le syndicalisme socialiste et chrétien luttent côte à côte pour empêcher que des intérêts égoïstes se superposent à cet objectif. Ils disposent à cet effet des moyens nécessaires, à savoir leur activité au sein des organes des institutions européennes, leur propre action syndicale à l'échelon européen et les contacts directs avec les membres de la Commission. Telles sont les voies que le syndicalisme empruntera pour contribuer à la lutte qui amènera l'Europe à dépasser le stade de l'union économique et à s'intégrer dans une union politique digne de ce nom".

Auguste Cool, qui a traité le deuxième sujet, n'a pas caché son pessimisme. Il a déclaré notamment : "Il n'appartient pas au syndicalisme de préciser les conditions techniques de l'unification, mais il doit veiller à ce que deux principes essentiels soient respectés. Avant tout, il importe que les décisions soient prises aux niveaux appropriés : les décisions économiques à l'échelon européen et les décisions sociales à l'échelon national. Ensuite, l'Europe doit être démocratique, du point de vue politique, économique et social.

"Le traité de Rome ne tient pas compte de ces règles élémentaires. Le système de la "consultation" est devenu une caricature, le Parlement européen n'a pas de pouvoirs parlementaires ... Les leaders syndicaux, accueillis dans leur pays par des "déclarations d'amour" d'un ministre, ne trouvent chez le même ministre, dans la sphère européenne, qu'un accueil froid se traduisant plus ou moins par ces mots : "Ici, ce n'est pas la même chose ...".

"Nous croyons que la vie économique ne saurait être organisée démocratiquement que par la voie des méthodes de programmation. En dehors de la consultation du Comité économique et social, aucune consultation syndicale organisée n'est prévue pour cette question qui nous tient tant à coeur et qui a fait l'objet de tant de déclarations, résolutions et motions lors de congrès syndicaux. Vous comprendrez que nous avons des raisons de nous inquiéter de l'avenir démocratique de l'Europe, c'est-à-dire de son avenir tout court. Consultation et association des organisations syndicales, amélioration du fonctionnement du Comité économique et social et du Parlement, contacts paritaires, programmation économique, tel est le programme concret que l'on peut réaliser pour forger une Europe démocratique idéale dont nous sommes encore bien éloignés aujourd'hui".

"HET ECONOMISCH EN SOCIAAL COMITE EN DE CRISIS IN DE EEG" (Le Comité économique et social et la crise de la CEE) - "De Werker" (ABVV, België), n° 40 du 9.10.65, page 2 et "Syndicats" (FGTB, Belgique), n° 40 du 9.10.65, page 4.

Lors de la session du Comité économique et social les 29 et 30 septembre, le président de la Commission de la CEE s'est adressé aux membres de ce Comité.

Après cet exposé, L. Major, secrétaire général de la FGTB a fait une déclaration au nom du groupe "travailleurs" dont nous reproduisons ci-dessous quelques extraits :

"Nous ne voulons pas cesser de souligner les très grands mérites de la Commission, qui, en ce moment critique, a fait montre d'une grande et intense activité dans les limites que lui a posées le traité de Rome et qui, dans le cadre de ces possibilités, a pris sur elle un maximum de responsabilité.

"Nous continuons à croire à la nécessité d'une unification européenne basée non seulement sur une union douanière, mais encore sur une union

économique complète et qui doit normalement se développer en une union politique, ce qui, dans le domaine politique, doit impliquer également une responsabilité extra ou supranationale.

"Les travailleurs estiment, dans les six pays, qu'ils doivent, en mettant en oeuvre tous les moyens, se faire les zéloteurs de la poursuite de la construction européenne et nous ne pouvons accepter que quiconque, quelle que soit sa fonction et quel que soit son pays, retarde l'unification de l'Europe ou s'efforce de la réduire à néant.

"Nous sommes heureux de pouvoir dire au président de la Commission que le deuxième groupe - et ceci vaut pour ses représentants de tous les pays - appuie la Commission et la remercie de son activité".

"DE CRISIS IN EUROPE" (La crise européenne) par Louis Major - "De Werker" (ABVV, België), n° 44 du 6.11.65, page 1 et "Syndicats" (FGTB, Belgique), n° 44 du 6.11.65, page 1.

Selon L. Major, secrétaire général de la FGTB, "La France veut, coûte que coûte, redevenir une puissance mondiale et son président désire être reconnu comme l'une des grandes figures mondiales, parce qu'il estime que cela lui revient. Entre-temps - poursuit-il - les organismes et organisations qui s'intéressent aux problèmes européens, ont pris position contre les conceptions du président français. Chez tous, la volonté s'est manifestée de poursuivre l'édification de l'Europe (...). Le Comité économique et social de l'Europe, où sont représentés les syndicats et le patronat, a unanimement appuyé la Commission dans son rôle, sa tactique et son action (...). Les cinq ministres responsables ont maintenant atteint un accord sur les problèmes de l'agriculture. Ils ont accepté de tenir, sans la Commission, une session spéciale du Conseil où seules des questions politiques seront traitées. Le président français et son gouvernement doivent répondre".

Et L. Major conclut : "Pour ce qui nous concerne, nous espérons que l'ouverture de négociations portera ses fruits aussi rapidement que possible, que les six de l'Europe siégeront au plus tôt autour d'une table ronde pour discuter normalement des problèmes de la Communauté. Pour faire triompher l'idée de l'Europe unie, il est nécessaire qu'elle soit aussi défendue et soutenue par la grande masse de la population. En premier lieu, les travailleurs doivent se convaincre que la formation de l'Europe exercera une profonde influence sur l'avenir économique des pays membres et sur le maintien du plein emploi. C'est pourquoi, du reste, les travailleurs doivent s'intéresser de plus en plus aux affaires européennes. Si le gouvernement français - conclut l'auteur - sabote la formation d'une Europe unie, nous aurons à prendre nos responsabilités afin d'en poursuivre le développement".

"DE EUROPESE POLITIEK IN 1964" (La politique européenne en 1964), par le Dr. Guido Naets - "De Gids op Maatschappelijk gebied" (ACW, België), n°s 7-8 juillet-août 1965, pages 790-791.

La Belgique en 1964 fait l'objet des différents articles parus dans ce numéro du "Gids op Maatschappelijk Gebied". Le Dr. Guido Naets y a publié également une longue étude sur la politique européenne en 1964. Nous reproduisons ci-dessous quelques extraits de cet article :

"Beaucoup d'éléments qui méritent une étude attentive peuvent encore être dégagés de l'histoire de l'Europe en 1964 : la victoire remportée par l'idée de la politique régionale, la mise sur pied d'une politique permettant d'examiner les mesures de subventions nationales, d'importantes décisions de principe dans le domaine juridique des ententes, l'apparition de la notion de frontières fiscales, etc. Nous pourrions indiquer également le retard qui subsistait encore l'année dernière dans trois domaines : la politique des transports, la politique sociale et la politique commerciale communautaire".

"Malheureusement il est impossible de traiter un sujet aussi vaste dans le cadre d'un article restreint. Nous avons terminé un article antérieur paru dans cette revue par ce mauvais présage : "En attendant (à savoir jusqu'à ce que le moment soit venu où un retour en arrière sera impossible), une crise pourra toujours surgir et remettre en question l'existence de l'Europe".

"Le "point of no return" qui, selon nous, devait être atteint le plus rapidement possible s'est fait attendre".

"Néanmoins beaucoup de bon travail a été accompli en 1964, tant par la Commission que par certains gouvernements. Il est malheureux que tout ce travail, ainsi que celui des six années précédentes, soit remis en question depuis la nuit du 30 juin 1965. La Commission a-t-elle été trop ambitieuse ou trop prétentieuse ? Ou la crise était-elle de toute façon inévitable ? Il est impossible de répondre à cette question pour le moment. Ceux qui ont cru en l'Europe - et Dieu sait qu'ils ne sont pas encore légion en Belgique - vivent une période douloureuse. L'horloge de l'histoire sera-t-elle arrêtée ? Éliminera-t-on le "corps étranger" ? Dénaturera-t-on la Communauté ? Telles sont les questions auxquelles on ne pourra sans doute répondre qu'à la fin de l'année".

"SUPRANATIONALITE", par André Bergeron - "Force Ouvrière" (CGT-FO, France), n° 1018 du 27.10.65, page 1.

"Le gouvernement - estime A. Bergeron, secrétaire général de "Force Ouvrière" - envisage bien une révision du traité de Rome et met en cause le principe même de la supranationalité (...). Nous concevons fort bien - écrit encore A. Bergeron - le souci du gouvernement français de préserver les intérêts de la France. Il est de son devoir de le faire. Mais, les sert-il en appliquant cette politique ? Nous ne le pensons pas. Personne, en dehors du parti communiste, n'a contesté la nécessité de la construction européenne. Tout le monde, y compris les porte-parole du gouvernement affirme qu'elle est une nécessité (...). A notre avis, ceux qui espèrent

qu'un jour, toute la gauche française s'unira autour du Marché commun, se font de dangereuses illusions. Si les communistes viennent dans l'Europe, ce sera pour mieux la saboter".

"Nous avons souvent dit et écrit que l'Europe offrirait d'immenses possibilités au mouvement syndical. Nous avons lancé - précise A. Bergeron - l'idée des conventions collectives européennes qui, mieux que toutes les doctrines, permettrait de créer et de maintenir entre les responsables syndicaux de l'Europe - donc entre les travailleurs - d'indestructibles liens d'amitié et de solidarité. C'est dans cet esprit qu'a été récemment mis au point un programme revendicatif, commun aux syndicats libres de l'Europe des Six. Déjà, il commence à entrer dans les faits".

"Comment l'Europe serait-elle, comment vivrait-elle si, par dessus les gouvernements des nationaux n'existait pas un organisme supranational détenteur d'une parcelle de l'autorité de chacun ? Les pratiques diplomatiques classiques, les résultats qui en ont découlé, ne nous ferons certes pas changer d'avis. L'Europe des patries risque fort de demeurer sans lendemain. Le ciment qui scellerait la construction serait bien fragile. Une fois encore, nous voulions faire connaître nos inquiétudes".

"POUR UNE EUROPE DEMOCRATIQUE" - "Syndicalisme" (CFDT, France), n° 1055 du 16.10.65, page 8.

L'hebdomadaire de la CFDT rappelle les positions de base de son organisation vis-à-vis des problèmes européens.

Dans ce même article, nous retrouvons également les principales positions adoptées par la CFDT depuis 1950.

"MARCHÉ COMMUN : VERS UNE REPRISE DES NEGOCIATIONS ?" - "Syndicalisme" (CFDT, France), n° 1058 du 6.11.65, page 15.

L'hebdomadaire de la CFDT retrace les différentes étapes de la crise du Marché commun et commente les décisions du Conseil de ministres des 25 et 26 octobre dernier.

Finalement, l'article rappelle la position du Comité national de la CFDT des 2 et 3 octobre dernier, dans laquelle celui-ci avait demandé au gouvernement de reprendre d'urgence les négociations pour trouver une solution à la crise actuelle et avait affirmé sa volonté de travailler à la réalisation d'une Communauté européenne dont le développement sera orienté par une planification démocratique.

"LA PANNE DE L'EUROPE", par J. Durix - "Vie populaire" (MLO, France), n° 589 du 1er au 15.11.65, page 145.

Abordant le problème de la crise ouverte le 30 juin à Bruxelles et relancée à Paris le 9 septembre par le président de la République française, Jean Durix, écrit, entre autres : "Dans cet enjeu politique, la France veut

vider la Communauté de son organe original : la Commission, c'est la conception communautaire qui est ainsi posée. En effet, la Commission est un organe exécutif de 9 membres. En schématisant quelque peu, c'est la préfiguration de ce que sera un embryon de gouvernement européen. La Commission, dans l'accomplissement de sa tâche, ne doit solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement, d'aucun organisme. Elle est, dans le plein sens du terme, communautaire. Elle n'a pas de pouvoir de décision, puisque c'est le Conseil de ministres qui décide. Son indépendance est la garantie de son bon fonctionnement. Mais, son rôle est moteur. Elle doit imaginer les solutions, trouver des compromis, rechercher les termes d'un accord. Bref, son rôle irremplaçable est d'imagination, de création, en évitant toute partialité nationale".

"La Commission du Marché commun a rempli son rôle avec autorité, il faut le dire. Toutes les fois - précise Jean Durix - que les Six s'embourbaient, elle a trouvé le moyen de les sortir du marais. Elle a démontré, durant les 8 années de fonctionnement de la CEE, la supériorité du système communautaire, qui est le mouvement, sur le système de coopération entre Etats, qui est l'immobilisme".

Selon le commentateur de "Vie populaire", c'en était trop pour le général de Gaulle, qui voyait d'un mauvais oeil cette réussite. Dans cette direction, on aboutissait, avec la troisième étape du Marché commun, le 1er janvier 1966, à une autre règle communautaire : l'application de décisions prises à la majorité qualifiée au sein du Conseil de ministres. Cette disposition est une autre marque du système communautaire; en dépassant la coopération des Etats, elle vise à un effort d'intégration, de discipline, d'acceptation de la loi commune. Maintenant, tout est stoppé. Les citoyens français comprennent-ils ce qui est en cause ? La France "seule" est, sans aucun doute, une illusion, un rêve du passé".

"LE SYNDICALISME FRANCAIS DEVANT LE CRISE EUROPEENNE" - "Syndicalisme"
(Organe des syndicats chrétiens de la Suisse romande), n° 40 du 5.11.65,
page 6.

Le correspondant à Paris de cette organisation syndicale écrit notamment : "Ceux qui s'attendaient à voir le syndicalisme ouvrier de France prendre la défense de l'Europe intégrée et supranationale, que menace ouvertement le président de Gaulle, sont déçus. Il y a bien eu quelques prises de position, mais elles se résument à des déclarations de principes sans beaucoup de conviction".

"Pourtant - ajoute Paul Keller - lorsque les grands traités communautaires de Paris et de Rome furent négociés, les syndicats non communistes de France défendirent avec force et enthousiasme la cause d'une organisation supranationale des pouvoirs économiques. Sans eux, les Communautés n'auraient certainement pas vu le jour. On est d'autant plus frappé par le silence ou la faiblesse de réaction devant l'entreprise gaulliste de démantèlement de la substance communautaire. Force est de constater que là où la volonté syndicale n'a pu se manifester et s'exprimer sur la politique européenne,

elle est restée pratiquement muette (l'auteur fait allusion aux débats qui ont eu lieu au Conseil économique et social sur le cinquième Plan d'équipement et de modernisation). "Ainsi - dit-il encore - il y a peu, le commentateur d'un journal CFDT arrive à la conclusion que la conscience et la solidarité européennes eussent été mieux propagées par une grève européenne des charbonnages et des aciéries que par l'affirmation et la réaffirmation d'avantages matériels promis par l'intégration économique". "Il n'avait probablement pas tort - écrit encore Paul Keller - car l'unité se réalise plus aisément dans la lutte et dans la souffrance qu'autour d'un avantage acquis. Mais en attendant, ce n'est pas du côté syndical que de Gaulle doit craindre l'opposition la plus redoutable à sa politique de démantèlement du "supranationalisme".

"DAG-BRIEF AN DEN BUNDESKANZLER" (Lettre du syndicat allemand des employés au chancelier fédéral), par Rolf Spaethen - "DAG-Korrespondenz" (DAG, Allemagne) du 29.10.65, pages 7 et 9.

Dans sa lettre au chancelier de la République fédérale, le président du syndicat allemand des employés déclare que "dans son attitude à l'égard de l'intégration européenne, le syndicat allemand des employés s'est toujours laissé conduire par l'idée, qu'à la longue, seule une Europe unie politiquement et économiquement crée les conditions préalables d'une vie dans la paix et la liberté et d'un niveau de vie convenable des peuples européens".

Et R. Spaethen poursuit : "Le syndicat allemand des employés n'a en effet jamais laissé planer de doute sur le fait qu'à son avis, l'objectif poursuivi ne peut être atteint que si la Communauté économique européenne se considère simplement comme le noyau d'une communauté économique plus large et oriente ses objectifs économiques sur une politique à l'échelle mondiale. Sur ce point également, nous pensions être d'accord avec le gouvernement fédéral".

Le président du syndicat allemand des employés souligne que seule la considération des objectifs politiques de la CEE justifiait pour les consommateurs de la République fédérale, qui sont en majorité des salariés, d'importants sacrifices sous forme de majorations sensibles des prix dans le secteur agricole.

"Le syndicat allemand des employés s'est réjoui de ce que le 29.9.65 le gouvernement fédéral ait renouvelé sans équivoque son attachement à l'esprit et au contenu des traités de Rome par l'entremise de son porte-parole M. le secrétaire d'Etat von Hase. En ce qui concerne la remarque selon laquelle une révision des Traités n'est envisagée par le gouvernement fédéral que si les autres membres de la Communauté sont d'accord, nous l'avons entendue en ce sens qu'il peut s'agir tout au plus de révisions qui n'impliquent aucune modification des objectifs politiques et économiques des traités de Rome".

"Les travailleurs de la République fédérale attendent donc du gouvernement fédéral qu'il combatte énergiquement, lors des futures négociations

sein du Conseil de ministres, toutes les tendances qui visent à retarder la réalisation de la Communauté économique européenne ou même à vider les traités de Rome de leur contenu".

"VI. EUROPA-KONFERENZ DER IPTT IN PARIS" (VIème conférence européenne de l'IPTT) (Internationale du personnel des postes, télégraphes et téléphones tenue à Paris), par Rosemarie Saupé "Deutsche Post" (DGB, Allemagne), n° 21 du 5.11.65, pages 590 à 591.

Dans les paragraphes intitulés "Die Einigung Europas" (L'unification de l'Europe) et "Europäischer Beratungsausschuss und Gewerkschaftsausschuss der EWG" (Comité européen consultatif et comité syndical de la CEE) l'auteur traite les problèmes d'intégration qui paraissent les plus importants aux syndicalistes des postes d'Europe.

En ce qui concerne l'unification de l'Europe, R. Saupé écrit entre autres : "Carl Stenger, président de l'IPTT et premier président du syndicat allemand des postes avait donné le signal de ces entretiens et de ces exposés, lorsque dans son allocution d'ouverture il lança un appel aux délégués en leur demandant de laisser de côté leurs intérêts nationaux et de s'engager en faveur de l'unification européenne. Il cita Winston Churchill, qui des dizaines d'années avant les autres, avait défendu l'idée d'une Europe unie et avait dit un jour que les Etats-Unis d'Europe devraient nécessairement constituer l'objectif de la politique européenne. Notre collègue Stenger souligna avec fermeté : "L'Europe ne consiste pas seulement dans les pays de la CEE, les pays de l'AELE en font aussi partie ! "L'Europe n'est pas une affaire de sentiments, l'Europe, il faut la vouloir réellement". Il regretta que la conférence des administrations européennes des postes et télécommunications (CEPT) n'ait pas accepté jusqu'ici qu'un représentant de l'IPTT participe à ses délibérations. Nombre de ministres sont favorables à cette idée, mais l'ensemble s'y oppose".

L'auteur cite également le rapport de S. Nedzynski, secrétaire général de l'IPTT, qui a traité de la représentation auprès de la CEPT et de la CEE ainsi que des méthodes à employer pour la collaboration future entre les fédérations européennes membres de l'IPTT. S. Nedzynski a proposé de créer un comité européen consultatif qui s'occuperait de toutes les questions européennes ainsi qu'un "Comité syndical de la CEE" qui sera chargé de coordonner les activités et la ligne politique des organisations membres dans les pays de la CEE et de statuer sur leur représentation commune auprès des services de la Communauté.

"CRISE DU MARCHÉ COMMUN OU CRISE DE L'EUROPE ?" Par J. Kulakowski - "Labor" (CISC), n° 4/1965, pages 206 à 214.

Après avoir examiné à grandes lignes les motifs qui sont à la base de la situation actuelle du Marché commun, l'auteur - secrétaire général de l'OE de la CISC - indique la position du syndicalisme chrétien vis-à-vis des principaux problèmes de l'intégration européenne. A ce propos J. Kulakowski souligne l'importance de la "motion concernant la crise au sein de

la CEE" adoptée le 15 juillet par le bureau exécutif de l'Organisation européenne de la CISC et qui résume la position et les orientations fondamentales des syndicats chrétiens.

En particulier, l'auteur rappelle que dans cette motion les syndicats chrétiens expriment l'exigence que l'intégration européenne s'oriente davantage "vers une réelle démocratie politique, économique et sociale, porteuse de plus de justice sociale, d'un bien-être généralisé et d'une coopération étendue entre les peuples" et que "ces objectifs ne seront atteints que si le monde du travail, organisé au niveau européen est associé bien davantage que jusqu'à présent à l'élaboration des structures et des décisions communautaires et à leur mise en oeuvre ...".

PROBLEMES SOCIAUX

"STETS OFFENE TUEREN IN LUXEMBURG" (Les portes sont toujours ouvertes à Luxembourg) - "GUTE KONTAKTE MIT DER HOHEN BEHOERDE" (Des bons contacts avec la Haute Autorité) - "Einheit" (DGB - Allemagne), n° 19, octobre 1965, page 8.

J. Fohrmann, nommé récemment membre de la Haute Autorité de la Communauté du Charbon et de l'Acier à Luxembourg, que nous avons déjà présenté dans l'édition du premier août de "Einheit", a fait le 20 septembre sa visite d'entrée en fonction au syndicat allemand des ouvriers de la mine et de l'énergie.

Dans un entretien avec les membres du comité de direction de notre syndicat, M. Fohrmann a souligné la nécessité d'un excellent contact entre les syndicats et la Haute Autorité. M. Fohrmann a donné l'assurance que, chez lui, le syndicat des ouvriers de la mine et de l'énergie trouveront "la porte toujours ouverte".

La discussion a porté sur des questions relatives au statut européen des mineurs, à la sécurité dans les mines et à la prime de mineur. Il s'agissait surtout de l'internationalisation de la prime de mineur ainsi que de l'octroi de primes de fidélité.

A ce sujet, il a été communiqué que la Haute Autorité soumettra dans les prochains jours une documentation contenant un tableau d'ensemble des primes versées dans les mines de la Communauté européenne.

J. Fohrmann a accepté l'invitation du comité de direction du syndicat à visiter prochainement en commun les exploitations minières de la Ruhr.

"EXPERIENCE DE LA CECA EN MATIERE DE RECONVERSION INDUSTRIELLE" - "L'Ouvrier mineur" (FGTB, Belgique), n° 6, page 8, juin 1965.

Le mensuel de la centrale des mineurs de Belgique (FGTB) reproduit des extraits d'une étude publiée par la revue internationale du travail

(volume 91 n° 6, juin 1965), rédigée par F. Vinck, directeur général de la DG "Problèmes du travail, assainissement et reconversion" de la Haute Autorité de la CECA sur "l'expérience de la CECA en matière de reconversion industrielle".

"LA MISSION DES ETATS MEMBRES DANS LE DEVELOPPEMENT REGIONAL" - "Au travail" (CSC, Belgique), n° 41 du 30.10.65, page 6.

L'hebdomadaire de la CSC poursuit le commentaire sur plusieurs points de la première communication de la Commission de la CEE sur la politique régionale.

Le présent commentaire est consacré aux conclusions à mettre en oeuvre par les Etats membres.

"L'HYGIENE ET LA SECURITE DANS LES MINES" par Charles Cortot - "L'Ouvrier des mines" (Syndicat des mineurs FO Nord-Pas-de-Calais), n° 929 du 7.11.65, page 3.

Charles Cortot, secrétaire général adjoint de la Fédération des mineurs "Force Ouvrière", donne un compte rendu des deux journées d'information qui se sont tenues à Lens les 17 et 18 octobre, sur les problèmes d'hygiène et de sécurité dans les mines, organisées avec le concours de la Haute Autorité de la CECA.

"JOURNEES D'ETUDES DE DROIT DU TRAVAIL, DES 4, 5 ET 6 OCTOBRE, A LUXEMBOURG", par G. Stinnen - "Le réveil des mineurs" (FO Mineurs, France), n° 114, novembre 1965, page 3.

Le représentant de la Fédération FO mineurs à ces journées commente les travaux de cette session d'études.

"Dire qu'à l'aboutissement de ces journées on pourrait parler de résultats positifs, serait trop dire", écrit G. Stinnen, "mais, néanmoins, ces journées d'études, les premières de ce genre, ont permis un intéressant échange de vues, une comparaison des relations entre employeurs et travailleurs et la représentation de ces derniers dans les organes de l'entreprise, dans les Six pays".

"L'entreprise - écrit-il encore - étant une communauté de production, et le syndicat, le seul pouvoir des travailleurs, il importe que celui-ci prenne conscience d'une impérieuse nécessité de formation à tous les échelons, afin de pouvoir présenter des interlocuteurs valables".

"LA REEDUCATION FONCTIONNELLE, LA READAPTATION PROFESSIONNELLE ET LE RECLASSEMENT DES DIMINUES PHYSIQUES, LA LUTTE CONTRE LES POUSSIERES" (CC) "Le réveil des mineurs", (FO, France) n° 114, novembre 1965, page 6.

Le mensuel de la Fédération des mineurs Force Ouvrière donne un compte rendu très large des journées d'information organisées avec le concours de la Haute Autorité sur les problèmes d'hygiène et de sécurité dans les mines.

"JOURNEES D'ETUDES DE LA CECA" - "Arbecht" - Der Proletarier (LAV, Luxembourg), n° 19 du 6.11.65, page 2.

L'organe du LAV donne un compte rendu des journées d'études qui se sont déroulées à Luxembourg, les 4, 5 et 6 octobre dernier, concernant le droit du travail.

"IL GRANDE RISCHIO DELL' UNDICESIMO UOMO" (Le grand risque du onzième homme), par Luca Borgomeo - "Conquista del Lavoro" (CISL, Italie) n° 44 du 31.10 - 6.11.65, pages 20 et 21.

Au mois d'octobre se sont déroulées à Luxembourg les journées européennes du droit du travail organisées par la Haute Autorité de la CECA.

Au cours de la séance ont été présentés onze rapports dont six sont consacrés à la représentation de la situation des pays de la Communauté dans le domaine des relations et des rapports entre employeurs et travailleurs au niveau d'entreprise.

L'auteur dans son article met en particulière évidence les perplexités des participants aux travaux vis-à-vis de certains aspects de la cogestion telle qu'elle vient d'être conçue dans l'expérience allemande. Ces perplexités - selon l'auteur - ont porté spécialement sur la position du "onzième homme" qui, de ce fait, joue un rôle déterminant dans le "Conseil d'administration" où les employeurs et les travailleurs sont représentés sur un plan paritaire; et sur celle du "directeur du travail" qui, bien que proposé par les travailleurs, fait partie de la direction de l'entreprise.

Ensuite L. Borgomeo souligne les aspects plus importants des rapports concernant la situation actuelle des relations entre employeurs et travailleurs en France et en Italie.

En ce qui concerne l'expérience française, le professeur Ollier de l'Université de Grenoble a dit, entre autres, que le "Comité d'entreprise" a eu pour résultat de modifier "progressivement les conditions d'exercice du pouvoir des employeurs" ce qui constitue un "facteur de promotion collective des travailleurs".

Du côté italien, le professeur Mancini a rappelé que la "commissione interna" représente en Italie - jusqu'au moment où l'article 46 de la Constitution sera mis en oeuvre - le seul organisme chargé d'instituer un rapport entre le personnel et la direction de l'entreprise. Précisant l'attitude des parties à l'égard de la "commissione interna", le professeur Mancini a noté que si les employeurs italiens portent un jugement généralement favorable sur le fonctionnement de cet organisme, les diverses organisations syndicales au contraire émettent des critiques et proposent la révision de ce dernier. Il faut cependant remarquer que d'accord sur le principe d'une modification, les syndicats ne sont pas encore unanimes quant à la méthode et aux moyens à employer pour y parvenir.

PROBLEMES ECONOMIQUES

"LES OBJECTIFS DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES SYNDICATS LIBRES DE METALLURGISTES DE LA CECA" - par R.V. - "Syndicats" (FGTB, Belgique), n° 44 du 6.11.65, page 7.

Dans ses trois numéros précédents, "Syndicats" a publié le programme des métallurgistes de la CECA.

Le commentateur de "Syndicats", revenant sur ce programme, écrit entre autres "que les lecteurs auront peut-être trouvé ce programme un peu incohérent à certains endroits. Cela provient de deux choses - précise-t-il. D'abord, du fait qu'on a discuté sur la base de propositions rédigées dans des langues différentes; ensuite, parce que les rédacteurs ont voulu refléter les avis de tous, qui parfois se différencient dans la forme mais non sur le fond.

"Ce programme peut certainement encore être précisé, mis au point, mais il a au moins le mérite d'exister et aussi - ajoute l'auteur - le grand mérite de traiter non seulement les problèmes sociaux - sans doute très importants - mais aussi les questions fondamentales dans le domaine économique.

"Dans ce domaine, le programme affirme que le citoyen n'est pas en mesure de se défendre par le seul moyen du contrôle parlementaire contre les abus du pouvoir économique, qui se concentre de plus en plus.

"En conséquence, ce programme considère que le transfert en propriétés collectives des industries de base est devenu une nécessité. Il précise aussi que le droit d'intervention des travailleurs dans la gestion doit être élargi, non seulement au niveau des entreprises mais aussi jusqu'au niveau des concentrations d'entreprises ainsi que jusqu'au niveau des "holdings".

"Il nous paraît - écrit encore l'auteur de l'article - que ce programme vaut non seulement pour les métallurgistes, mais qu'il peut constituer une base solide pour un rassemblement syndical européen.

"Plus personne - ajoute-t-il, ne nie qu'il devient urgent pour le syndicalisme européen de s'organiser plus effectivement et plus efficacement. Il est nécessaire de renforcer les organes déjà existants et peut-être d'en créer d'autres. Mais, création ou renforcement sans préciser pourquoi nous conduirait à une union factice orientée sur le vide.

"D'autre part - dit encore l'auteur de l'article - nous sommes de ceux qui croient que le mouvement syndical européen, dans lequel nous sommes, doit, pour permettre la réalisation des conditions de puissance nécessaires pour atteindre ses objectifs, dépasser ses frontières. Il y a d'autres mouvements syndicaux avec lesquels il convient d'entreprendre le dialogue. Mais, nous ne devons pas dialoguer pour n'importe quoi. Nous devons l'entreprendre

en sachant ce que nous voulons. Le programme des métallurgistes de la CECA - précisé si nécessaire - constitue l'expression, dans un sens déterminé, d'une volonté. Son premier mérite est de constituer une charpente solide pour l'action de notre mouvement syndical européen. Son second mérite est, selon nous, de constituer aussi une base solide pour le dialogue avec d'autres".

"STAAL : ALGEMENE DOELSTELLINGEN" (Objectifs généraux acier), par A. Grandjean - "Metaal" (CCMB, België), octobre 1965, pages 8, 9, 10 et 11.

Comme point de départ de cet article l'auteur a pris les "principales conclusions qui se dégagent des travaux effectués au cours des derniers mois par les services de la Haute Autorité de la CECA en vue de la publication des objectifs généraux - acier 1970".

Il étudie successivement :

- l'évolution des besoins par pays, secteurs et produits;
- la modernisation des installations;
- le choix du procédé de fabrication;
- l'approvisionnement en matières premières;
- les problèmes de main-d'oeuvre.

Finalement il s'arrête au chapitre des "Investissements et leur financement" (De investeringen en hun financiering) que nous reproduisons ci-dessous :

"Au cours des années 1960 à 1965, les investissements de la sidérurgie de la CECA ont atteint une moyenne annuelle de 54 milliards de francs contre 29 milliards de francs au cours de la période 1954-1959. Une part de plus en plus grande de ces dépenses d'investissements concerne les investissements de modernisation et d'entretien.

"Plus de la moitié des investissements réalisés ont été financés par autofinancement c'est-à-dire par les ressources propres des entreprises. On a cependant constaté au cours des dernières années que le niveau de l'autofinancement a diminué avec le niveau des prix des aciers. En d'autres termes, les entreprises ont eu recours davantage au crédit pour financer leurs investissements parce que les prix auxquels elles pouvaient vendre leurs produits ne leur permettaient plus de constituer les mêmes réserves d'investissements qu'auparavant.

"Ce problème pourrait se poser de façon plus aiguë dans l'avenir. Les experts estiment en effet que les besoins financiers pour les investissements resteront au cours des prochaines années au niveau atteint entre 1960 et 1965.

Mais la concurrence sur le marché mondial de l'acier pourrait s'accroître et rapprocher davantage les prix réalisés sur le marché des prix de revient. En effet, beaucoup de producteurs des pays tiers qui ont à supporter des charges financières importantes auront intérêt à utiliser leurs capacités de production au maximum, même au risque de travailler à un faible taux de rentabilité. Il en résultera une augmentation de l'offre sur le marché mondial et éventuellement une diminution des prix. D'où diminution encore des possibilités d'autofinancement.

"Le problème du financement des investissements devra donc également retenir toute l'attention des experts et des milieux de la sidérurgie dans l'élaboration définitive des prochains objectifs généraux acier".

"I SINDACATI EUROPEI E LA POLITICA DEI REDDITI" (Les syndicats européens et la politique des revenus) par Bert Seidman - "Conquista del Lavoro" (CISL, Italie), n° 46 du 14-20.11.65, pages 15, 16 et 17.

Certains phénomènes de caractère inflationniste, qui ont caractérisé après la fin de la deuxième guerre mondiale le développement économique des pays de l'Europe occidentale, ont progressivement, et dans une mesure toujours plus grande, sensibilisé l'attention aussi bien des organes publics que des représentations patronales et syndicales à l'égard d'une politique des revenus capable de résoudre les conséquences plus menaçantes d'une augmentation des prix incontrôlée.

Toutefois le passage de la politique des revenus du plan de conception au plan d'une mise en œuvre pratique a toujours rencontré un obstacle dérivant de la difficulté de contrôle des revenus qui ne proviennent pas du travail. Par conséquent, dans la plus grande partie des pays occidentaux, la politique des revenus a été avant tout et surtout un système de contrôle des augmentations des appointements et des salaires.

L'auteur, en relevant ce fait, juge une telle politique "injuste, inefficace et probablement destinée à une courte vie" et par conséquent il souligne l'impossibilité d'obtenir l'adhésion et la coopération des travailleurs et des organisations syndicales.

Après ces considérations de caractère général, Bert Seidman considère la politique des revenus, telle qu'elle a été conçue dans les expériences des Pays-Bas, de la France et de la Grande-Bretagne. En ce qui concerne les Pays-Bas et la France, l'auteur relève qu'elle s'est pratiquement résolue dans un blocage et dans un contrôle des salaires qui a rencontré une vive opposition du côté syndical.

Selon l'auteur la situation en Grande-Bretagne apparaît au contraire complètement différente car la politique des revenus qui a l'appui des syndicats est conçue dans un cadre d'ensemble qui prévoit en même temps un plan général de développement économique, le plein emploi, un contrôle de tous les revenus (pas seulement donc de ceux qui proviennent du travail) et une augmentation de compétitivité de l'industrie.

Après avoir analysé la situation des pays (Italie, Suède, Allemagne occidentale) qui n'ont pas une politique des revenus proprement dite, mais qui toutefois ont été obligés de chercher une solution à certains problèmes, l'auteur conclut en affirmant que de toute manière une politique des revenus ne serait pas à elle seule en mesure de résoudre les questions fondamentales du progrès social et du développement économique et constate que les syndicalistes européens ont, par ailleurs, pris conscience de cette situation et sont à la recherche de nouvelles options économiques.

PROBLEMES AGRICOLES

"BEKENTNIS ZU EUROPA" (En faveur de l'Europe) par Hellmut Schmalz
"Der Säemann" (DGB Allemagne), n° 10 d'octobre 1965, page 1.

Après un bref rappel historique des opinions des syndicats affiliés à la Fédération internationale des travailleurs agricoles sur la création de la CEE et de l'AELE, l'auteur, président du groupe de travail des syndicats CISL des travailleurs agricoles dans la CEE, s'exprime de la manière suivante sur les tâches présentes et futures de ce groupe de travail :

"Les six syndicats libres des travailleurs agricoles des Pays-Bas, du Luxembourg, de la France, de la Belgique, de l'Italie et de la République fédérale d'Allemagne ont fondé en 1958 un comité d'organisation qu'ils ont appelé groupe de travail. Ils ont adopté une attitude positive à l'égard de la politique agricole commune de la CEE, parce que les problèmes urgents de la politique agricole moderne, notamment dans le domaine de la politique de marché, de la politique commerciale, structurelle et sociale ne peuvent plus, de l'avis de tous les experts, être résolus isolément par les gouvernements nationaux, séparément pour chaque pays. Ils ont aussi adopté cette attitude parce qu'ils étaient d'avis - cet avis est encore valable aujourd'hui - qu'à côté des institutions officielles de la CEE, les syndicats libres des travailleurs agricoles, étroitement groupés, doivent exercer une influence directe sur la politique agricole et sociale de la CEE afin de ne pas laisser cette politique d'intégration intensive devenir le jouet des hommes politiques et des groupements paysans conservateurs. Ce groupe de travail tenait notamment à mettre en valeur l'influence syndicale sur la politique agricole commune, autrement que chez nous, tout d'abord sur le plan institutionnel c'est-à-dire au moyen d'institutions officielles".

Et l'auteur de continuer : "Cela signifiait la création à Bruxelles d'un secrétariat dont le travail entraîne des dépenses élevées ne serait-ce qu'en raison des difficultés linguistiques. Cela impliquait également la disposition à transférer des parcelles de la souveraineté syndicale, au fur et à mesure de la mise en oeuvre de la politique agricole commune, des comités directeurs, des associations membres aux organes démocratiquement contrôlés du groupe de travail. Il est tout à fait clair que l'on ne peut faire aucune impression sur les institutions de la CEE si on leur présente sur une question déterminée six avis contradictoires formulés par les six syndicats libres des

travailleurs agricoles. Il était donc indispensable d'élaborer des points de vue communs sur toutes les questions qui surgissent et de faire abstraction des avis formulés par les fédérations nationales affiliées sur la politique agricole commune. Cela supposait d'autre part des discussions permanentes et l'activité de commissions permanentes d'études parce que les données objectives et l'évolution historique concernant l'activité des syndicats libres des travailleurs agricoles, et donc aussi le développement structurel et les conceptions en matière de programme, sont à peine comparables dans les divers pays de la CEE".

En conclusion, M. Schmalz fait la constatation suivante : "Au sein de notre groupe de travail des rapports si confiants se sont développés que nous pouvons en toute tranquillité songer à de nouvelles initiatives dans le sens de l'intégration syndicale au sein des syndicats libres de travailleurs agricoles".

POLITIQUE DE TRANSPORTS

"EWG-KOMMISSION UND ITF WOLLEN WEITERARBEITEN" (La Commission de la CEE et l'ITF veulent continuer le travail) - "Der Deutsche Eisenbahner" (DGB, Allemagne), n° 19, octobre 1965, page 12.

Dans une lettre adressée à la Commission de la CEE, le bureau du comité syndical des transports de la Communauté (ITF) s'est réjoui de ce que celle-ci songe à poursuivre ses travaux en dépit des difficultés politiques actuelles. Le président du bureau, Philipp Seibert, a assuré M. Schaus, membre de la Commission CEE, compétent pour les questions de transports, que les syndicats de transports affiliés à l'ITF continueront comme par le passé à soutenir la Commission de toutes leurs forces.

III. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

CEE

"LES CRITERES D'APPRECIATION DES PROJETS SOUMIS AU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT" - "Etudes" série développement de l'outre-mer, n° 3, Service des publications des Communautés européennes n° 8149 (publié en français, allemand, italien, néerlandais) - Prix de vente : FF 5; FB 50; DM 4; Lit. 620; Fl. 3,60; ƒ 0.7.6; \$ 1.00.

La Commission de la CEE vient de faire paraître une étude rédigée par la direction du Fonds européen de développement, sur les critères adoptés par celui-ci pour apprécier les projets d'investissements dont le financement est demandé à la Commission par les Etats associés.

Fondée à la fois sur l'expérience acquise pendant les cinq années d'activité du "Premier Fonds" (1958-1963) et l'examen critique des divers critères qui pourraient être utilisés, cette étude touche à une question délicate qu'elle s'efforce de traiter de façon réaliste et sans prétendre innover.

Pour rendre plus aisée aux non spécialistes la lecture de l'étude, celle-ci se compose d'un exposé général des critères possibles et de ceux que le Fonds a choisi d'utiliser, et d'annexes reprenant de façon détaillée les critères proposés par la théorie économique, ceux qui sont utilisés par d'autres organismes d'études, et les principaux points sur lesquels le Fonds fait porter son examen des projets d'intervention qui lui sont présentés par les Etats associés.

Cette étude paraît à l'issue de la première année d'action du "2ème Fonds" et à un moment où l'ampleur des moyens mis à la disposition des pays associés, par la Communauté, rend de plus en plus utile que les services de la Commission fassent connaître leur attitude face aux projets qui leur parviennent, toujours plus nombreux et variés.

"INTERVENTION ET MODERATION DES POUVOIRS PUBLICS DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS" Service des publications des Communautés européennes n° 8165/1/IX/1965/5 (allemand, français, italien, néerlandais).

Cette publication reproduit l'exposé fait par M.L. Schaus, membre de la Commission de la CEE, à l'Institut des Sciences des transports de l'université de Cologne, le 26 mars 1965.

"LA CONVENTION DE YAOUNDE - L'ASSOCIATION DES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE; TEXTES ANNEXES" n° 8150 90 pages (français, allemand, italien, néerlandais) gratuit.

"ANNUAIRE DE LA COMMISSION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE"
Service des publications n° 8161/1 à 4/VII/1965/5. - Prix de vente :
FF 2,50; FB 25; DM 2,10; Lit. 310; Fl. 1,90; ¥ 0.3.9; § 0,50.

"LE CHOMAGE ET LA MAIN-D'OEUVRE SOUS-EMPLOYEE - MISE EN OEUVRE D'UNE
METHODE DE RECHERCHE - BELGIQUE" Série "Etudes - Politique sociale" n° 9 -
8135~~1~~/1/V/1965/5 (français, allemand, italien, néerlandais) - Prix de ven-
te : FF 12; FB 120; DM 9,60; Lit. 1.500; Fl. 8,75; ¥ 0.17.0; § 2,40.

CECA

"LEXIQUE DES TERMES TECHNIQUES ACIER"

Ce dictionnaire a été édité en 2 volumes : le premier concerne les informations au sujet de la terminologie de l'"Industrial design" et le second comprend des données terminologiques se rapportant aux thèmes du 2ème Congrès de l'Acier organisé par la Haute Autorité à Luxembourg, du 26 au 29 octobre 1965, notamment : la surface de l'acier, le formage à froid et les méthodes modernes d'assemblage.

Un troisième volume, uniquement alphabétique et sans subdivisions en rubriques, a été plus spécialement publié dans un nombre limité d'exemplaires à l'usage des traducteurs et interprètes.

La nouveauté des sujets traités par le Congrès a nécessité une documentation volumineuse, mise à la disposition du Bureau de terminologie par un très grand nombre de centres d'information et de recherches et différentes entreprises industrielles.

Les ouvrages et revues consultés sont mentionnés dans la bibliographie figurant à la fin de chaque volume.

Ces lexiques seront distribués, jusqu'à épuisement, aux participants du Congrès de l'Acier de cette année ainsi qu'à tous ceux qui voudront bien en faire la demande au Bureau de terminologie de la Haute Autorité.

"TABLEAUX COMPARATIFS CONCERNANT DIFFERENTS ASPECTS DE LA DUREE DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE CHARBONNIERE DE LA COMMUNAUTE" (français, allemand, italien et néerlandais).

Ces tableaux peuvent être obtenus à la division de la documentation auprès du service de la diffusion extérieure de la CECA de Luxembourg.

Cette nouvelle publication tient compte de toutes les modifications intervenues entre le 1er janvier 1962, date de la précédente comparaison effectuée par la Commission mixte pour l'harmonisation des conditions de travail dans l'industrie charbonnière, et le 1er octobre 1964.

Dans cette publication, les aspects suivants sont examinés : durée hebdomadaire et journalière du travail; heures supplémentaires; droit à la majoration de la rémunération des heures supplémentaires; majoration pour heures supplémentaires; jours fériés; rémunération pour jours fériés et dimanches; congés ordinaires; congés en fonction de l'âge et de l'ancienneté; rémunération des congés.

"TABLEAUX COMPARATIFS DES REGIMES DE SECURITE SOCIALE APPLICABLES DANS LES ETATS MEMBRES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES - 2. REGIME MINIER"
Service des publications des Communautés européennes n° 11479/2/65/1.

Cette brochure contient les mises à jour des dispositions du régime minier en matière de sécurité sociale, au 1er janvier 1965.

Elle est disponible dans les 4 langues officielles de la Communauté.

EURATOM

"LE PROGRAMME ATOMIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE" par Sir W. Penney
"Euratom Bulletin" décembre 1965, volume IV, n° 5, pages 98 à 103, en français, allemand, italien et néerlandais.

"DU JARGON NUCLEAIRE A LA TERMINOLOGIE NUCLEAIRE" par H. Kowalski,
"Euratom Bulletin" décembre 1965, volume IV, n° 5, pages 104 à 109, en français, allemand, italien et néerlandais.

"LES ENTREPRISES COMMUNES D'EURATOM" par H. Tournès, "Euratom Bulletin" décembre 1965, volume IV, n° 5, pages 111 à 115, en français, allemand, italien et néerlandais.

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Le Service de presse et d'information des Communautés européennes (Marché commun, CECA, Euratom) édite en cinq langues, une série de dossiers de documentation sur les problèmes les plus actuels de l'intégration européenne. Parmi les dossiers récemment publiés :

- en allemand : - Deutsche Wirtschaftsstimmen zur EWG-Krise (Sonderheft n° 13);
- en anglais : - Social Security in the European Community by J.J. Ribas (Community Topics n° 18);
- Competition policy in the Common Market by H. von der Groeben (Community Topics n° 19).

Ces publications peuvent être obtenues en écrivant au Service de presse et d'information des Communautés européennes, à Bruxelles (244, rue de la Loi) à Luxembourg (18, rue Aldringer) ou aux bureaux de Bonn, Paris, La Haye, Rome, Londres, Genève, Washington ou New York.

DIVERS

"ACTION SYNDICALE ET POLITIQUE EUROPEENNE DU FILM" Université Libre de Bruxelles, Institut de Sociologie, par Jean-Claude Batz, Secrétaire général du Séminaire du film.

De larges extraits de cette étude ont été présentés sous forme de communications orales, à la réunion européenne qui s'est tenue le 12 mars 1965 dans le cadre de la Conférence internationale des syndicats du spectacle organisée à Bruxelles du 8 au 12 mars 1965, par la CISL.

"ORGANISATIONS EUROPEENNES" par Louis Cartou, Editions Dalloz, Paris 1965.

Grâce au professeur L. Cartou de la Faculté de Droit de Toulouse, les étudiants français disposent désormais d'un excellent manuel d'initiation sur les organisations européennes.

L'auteur situe ces organisations dans la tradition européenne (antiquité, moyen-âge, temps modernes). Le livre Ier porte sur l'Europe "non communautaire" (Conseil de l'Europe, Organisation du traité de l'Atlantique Nord, Union de l'Europe occidentale, Organisation de coopération et de développement économiques, Association européenne de libre échange), et le livre second - le plus important pour l'auteur - sur les Communautés européennes.

La conclusion esquisse une théorie juridique des Communautés, dont les Institutions contiennent "les éléments juridiques d'une union fédérale", union qui est déjà dotée "des pouvoirs économiques les plus complets couvrant l'ensemble des compétences qu'un Etat moderne peut exercer en ce domaine".

"LA SITUATION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION NAVALE"

L'OCDE vient de publier un rapport sur la situation de l'industrie de la construction navale, rapport qui s'efforce de rechercher les causes de la crise affectant actuellement ce secteur.

Il fait le point de la situation actuelle de ce secteur et des mesures d'assistance prises par les gouvernements en sa faveur.

Ce rapport donne également une analyse détaillée des problèmes de la construction navale sur le plan mondial et les difficultés qui y règnent dans plusieurs pays.

A NOS LECTEURS

CETTE PUBLICATION A POUR OBJET D'INFORMER LES DIRIGEANTS SYNDICAUX DES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPEENNE SUR LES PRISES DE POSITION DES DIVERSES ORGANISATIONS SYNDICALES, AU SUJET DE LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE. IL VA DE SOI QUE LES OPINIONS EXPRIMEES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS ET EN AUCUNE FAÇON LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

NDLR

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

4003/1/1965/5